INDOSUEZ
WEALTH MANAGEMENT

BIENVENUE CHEZ INDOSUEZ

Rapport annuel 2024

CA INDOSUEZ

Architects of Wealth

Bienvenue chez Indosuez

BIENVENUE CHEZ INDOSUEZ

Depuis bientôt 150 ans,
l'histoire de notre maison se construit
avec celle des entrepreneurs et des familles
que nous conseillons, principalement en
Europe, en Asie et au Moyen-Orient.

Banque internationale, nous nous appuyons
aussi sur notre fort ancrage local pour
accompagner en proximité nos clients dans
une relation sur-mesure et durable.
À leur côté, nous contribuons
à construire, gérer, protéger et
transmettre leur patrimoine.

HISTOIRES DE TRANSMISSION

À travers ce rapport annuel,
nous vous invitons à découvrir
cinq histoires de transmission
qui reflètent nos valeurs
et notre raison d'être.
Elles mettent en scène
nos collaborateurs à travers
leurs expertises et
leurs engagements.

Sommaire

1

LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

5

2

INDOSUEZ WEALTH MANAGEMENT

9

Carte d'identité et Chiffres clés
10/11

Le Comité de Direction Générale
13

Message de la Direction Générale du groupe Indosuez Wealth Management
15

Bilan 2024 et perspectives 2025 des marchés financiers
16

Poursuivre et progresser : les faits marquants 2024
18

En avance sur Ambitions 2025, notre plan de développement à moyen terme (PMT)
20

3

RAPPORT DE GESTION 2024 CA INDOSUEZ

23

Message de la direction de CA Indosuez
25

Rapport de gestion 2024
26

4

ÉTATS FINANCIERS - COMPTES INDIVIDUELS 2024

41

TRANSMISSION DE PATRIMOINE

Protéger ou transmettre un patrimoine avec des intérêts économiques, sociaux et familiaux dans plusieurs pays, peut s'avérer complexe. Nos experts patrimoniaux travaillent de concert pour proposer dans nos 16 implantations une organisation adaptée à chacun de nos clients afin de préparer sereinement la transmission de leurs avoirs.

CHRISTELLE SAUVAGE,
Directrice de l'Ingénierie Patrimoniale,
CA Indosuez

GONZAGUE DE LA ROCHETHULON,
Banquier Senior, Responsable Développement
Direction Clientèle Ultra High Net Worth,
CA Indosuez

1

LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Le groupe Crédit Agricole : classements & chiffres clés

46
PAYS

54
MILLIONS
DE CLIENTS

1er **FINANCEUR DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE**
SOURCE INTERNE : ECO 2024

1er GESTIONNAIRE D'ACTIFS EUROPÉEN
SOURCE : IPE « TOP 500 ASSET MANAGERS », JUIN 2024

8 200
AGENCES
DONT
6 660
EN FRANCE,
CAISSES RÉGIONALES
ET LCL

1er ASSUREUR EN FRANCE
SOURCE : L'ARGUS DE L'ASSURANCE, 13 DÉCEMBRE 2024 (DONNÉES À FIN 2023)

1re BANQUE DE PROXIMITÉ DE L'UNION EUROPÉENNE
BASE DU NOMBRE DE CLIENTS DE BANQUE DE PROXIMITÉ

9e BANQUE MONDIALE PAR LE BILAN
SOURCE : THE BANKER 2024

12,1
MILLIONS
DE SOCIÉTAIRES

1re BANQUE COOPÉRATIVE ET MUTUALISTE AU MONDE
SOURCE : THE 2023 WORLD COOPERATIVE MONITOR, JANVIER 2024 (EN CHIFFRE D'AFFAIRES)

Périmètre du Groupe

Le groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A.,
l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales.

CAISSES RÉGIONALES

12,1 M **DE SOCIÉTAIRES** DÉTENANT LES PARTS SOCIALES DES

2 383 **CAISSES LOCALES**

39 **CAISSES RÉGIONALES** DÉTENANT ENSEMBLE LA MAJORITÉ DU CAPITAL DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. VIA LA SAS RUE LA BOÉTIE [1]

→ DÉTIENNENT 100% DE SACAM MUTUALISATION

← DÉTENANT 25% DES CAISSES RÉGIONALES

↔ LIEN POLITIQUE FÉDÉRATION NATIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE (FNCA) [2]

PUBLIC

23,6% INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS

6,9% ACTIONNAIRES INDIVIDUELS

6,5% SALARIÉS VIA L'ÉPARGNE SALARIALE

NS [3] AUTODÉTENTION

DÉTENANT **62,4%**

DÉTENANT **37,6%**

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

GESTION DE L'ÉPARGNE ET ASSURANCES

- CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES
- Amundi
- INDOSUEZ WEALTH MANAGEMENT

BANQUES DE PROXIMITÉ

- CRÉDIT AGRICOLE ITALIE
- LCL
- CRÉDIT AGRICOLE POLOGNE, UKRAINE, EGYPTE

SERVICES FINANCIERS SPÉCIALISÉS

- PERSONAL FINANCE & MOBILITY
- CRÉDIT AGRICOLE LEASING & FACTORING

GRANDES CLIENTÈLES

- CRÉDIT AGRICOLE CORPORATE & INVESTMENT BANK
- caceis INVESTOR SERVICES

ACTIVITÉS ET FILIALES SPÉCIALISÉES

- CRÉDIT AGRICOLE GROUP INFRASTRUCTURE PLATFORM
- CRÉDIT AGRICOLE CAPITAL INVESTISSEMENT & FINANCE
- CRÉDIT AGRICOLE IMMOBILIER
- CRÉDIT AGRICOLE PAYMENT SERVICES
- CRÉDIT AGRICOLE TRANSITIONS & ÉNERGIES
- CRÉDIT AGRICOLE SANTÉ & TERRITOIRES
- IDIA CAPITAL INVESTISSEMENT
- B FOR BANK
- unimédias

1. La Caisse régionale de la Corse, détenue à 99,9% par Crédit Agricole S.A., est actionnaire de SACAM Mutualisation.
2. La Fédération nationale du Crédit Agricole (FNCA) est l'instance de réflexion, d'expression et de représentation des Caisses régionales auprès de leurs parties prenantes.
3. Non significatif : 0,53 %, autodétention intégrant les rachats d'actions de 2024 qui seront annulés en 2025.

PARTAGE D'EXPERTISES

Le rapprochement avec Degroof Petercam enrichit notre proposition de valeur. Il nous permet d'offrir à l'ensemble de nos clients un continuum de services parmi les plus complets du marché grâce à la complémentarité de nos expertises.

ISABELLE MERMILLOD,
Directrice Commerciale Paris, CA Indosuez

GEOFFREY LORRAIN,
Directeur Offre Transformation et Organisation, Degroof Petercam

2

INDOSUEZ WEALTH MANAGEMENT

Indosuez Wealth Management est la marque mondiale de Gestion de Fortune du groupe Crédit Agricole, 9e banque au monde par la taille du bilan. Fort de près de 150 ans d'expérience dans l'accompagnement de familles et d'entrepreneurs du monde entier, le groupe Indosuez Wealth Management propose, sur 16 territoires, une approche sur mesure et internationale permettant à chacun de ses clients de préserver et développer son patrimoine au plus près de ses aspirations. Ses 4500 collaborateurs apportent des conseils experts, un service d'exception et une vision globale pour la gestion du patrimoine privé comme professionnel qui intègre les transitions vers un développement plus durable et une économie plus responsable.

4500

collaborateurs

Europe
Allemagne
Belgique
Espagne
France
Italie
Luxembourg
Monaco
Pays-Bas
Portugal
Suisse

Moyen-Orient
Abu Dhabi
Dubaï

Asie Pacifique
Hong Kong SAR
Nouvelle-Calédonie
Singapour

Amérique du Nord
Canada*

16

territoires

* Bureau de représentation

1875
Naissance de la Banque de l'Indochine.

1876
Ouverture de notre première implantation de banque privée en Suisse (Crédit Lyonnais).

1920
Premières racines luxembourgeoises (Naissance de la Luxembourgeoise).

1922
Naissance du Crédit Foncier Monaco.

1975
Création de la Banque Indosuez en France issue de la fusion entre la Banque de l'Indochine et la Banque de Suez et de l'Union des Mines.

1996
La Banque Indosuez rejoint le groupe Crédit Agricole.

2016
Adoption de la marque Indosuez Wealth Management.

2017
Acquisition des activités de banque privée de CIC à Hong Kong RAS et Singapour.

2018
Capgemini entre à hauteur de 20% au capital d'Azqore, filiale d'Indosuez Wealth management, spécialisée dans les services d'externalisation de l'informatique et des opérations bancaires.

Finalisation du rapprochement entre Banca Leonardo et Indosuez Wealth Management.

2021 & 2022
En 2021, la Fondation Indosuez Europe fête ses 10 ans. Un an plus tard, en 2022, c'est au tour de la Fondation Indosuez en Suisse et reste du Monde de célébrer son 10e anniversaire.

2023
Acquisition de Wealth Dynamix (spécialiste de la relation client pour les banques privées) et entrée au capital d'AirFund (plateforme digitale favorisant la commercialisation de fonds d'actifs privés).

2024
Acquisition de la banque belge Degroof Petercam et ouverture d'une succursale au Portugal.

Chiffres clés

215

milliards d'euros d'encours

ACTIFS CONFIÉS

Avec 215 milliards d'euros d'encours au 31 décembre 2024, le groupe Indosuez Wealth Management affiche une progression de 87 milliards d'euros (soit +68,2%) compte tenu d'un effet périmètre de 69 milliards d'euros permis par l'acquisition de Degroof Petercam en juin 2024.

+87

milliards d'euros de progression

RÉSULTATS 2024

En 2024, le produit net bancaire d'Indosuez Wealth Management s'établit à 1 397 millions d'euros, en progression de 36,6% par rapport à fin décembre 2023, bénéficiant notamment de l'intégration de Degroof Petercam en juin 2024. Les charges hors FRU sont en augmentation de 37,5% en raison d'un effet périmètre Degroof Petercam et -26,4 millions d'euros de coûts d'intégration. Retraitées de ces impacts, les charges 2024 sont en légère hausse de 2,8% par rapport à 2023. Le résultat brut d'exploitation augmente de 35% pour s'établir à 264 millions d'euros. Le coût du risque à fin 2024 est de -15 millions en hausse de -11 millions d'euros par rapport à fin décembre 2023, en raison de la prise en considération de litiges et du provisionnement de différents dossiers. Le résultat net sur autres actifs s'établit à -23 millions d'euros correspondant essentiellement à des frais d'acquisition de Degroof Petercam, retraités en éléments spécifiques. Le résultat net part du Groupe de l'année 2024 s'établit à 142 millions d'euros, en hausse de 11,1% par rapport à l'année 2023. Retraité des coûts d'intégration et d'acquisition, le résultat net part du Groupe 2024 s'élève à 177 millions d'euros.

+11,1%

produit net bancaire

PNB (M€)

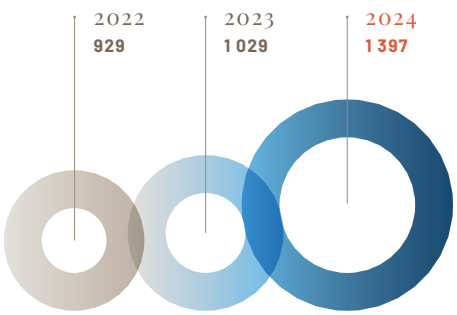

LE MANAGER, AU CŒUR DU RELAIS

Chez Indosuez, nous pensons que la performance collective repose avant tout sur la qualité des relations humaines. La solidité du lien entre un manager et les membres de son équipe se construit sur la confiance réciproque et la responsabilité permettant la prise d'initiatives au plus près des besoins des clients.

CÉLINE HUET-SCHEUR,
Directrice gestion de fortune, CA Indosuez

JÉRÔME BAILLY,
Banquier privé, CA Indosuez

Le Comité de Direction Générale

Jacques Prost
Directeur Général,
CA Indosuez

Quentin Barricault*
Secrétaire Général,
CA Indosuez

Anne-Laure Branellec
Directrice des Ressources Humaines,
CA Indosuez

Olivier Carcy
Directeur Général,
CA Indosuez Wealth (Europe)

Olivier Chatain
Directeur Stratégie, Juridique et Transformation,
CA Indosuez

Chrystèle Dagras
Directrice des Risques et du Contrôle Permanent,
CA Indosuez

Charlotte de Chavagnac
Directrice de la Communication,
CA Indosuez

Peter de Coensel
Directeur Général,
DPAM

Marie Delesalle
Directrice des Client Service Officers,
CA Indosuez

Isabelle Denoual Frizzole
Directrice de la Conformité,
CA Indosuez

Jean-Christophe Droguet*
Directeur de l'Audit Inspection,
CA Indosuez

Mathieu Ferragut
Directeur Général,
CFM Indosuez Wealth

Sylvie Huret
Directrice Générale,
DPAS

Romain Jérome
Chief Digital Officer,
CA Indosuez

Alexandre Ledouble
Directeur Financier,
CA Indosuez

Pierre Masclet
Directeur Général,
Azqore

Marc-André Poirier
Directeur Général,
CA Indosuez (Switzerland) SA

Guillaume Rimaud
Directeur Général,
Business Unit France

Pierre-Henri Sené*
Directeur Juridique,
CA Indosuez

* Invité permanent.

« Indosuez est
en ordre de marche
pour renforcer
ses parts de marché
et conquérir de
nouveaux clients. »

Message de la Direction Générale du groupe Indosuez Wealth Management

Pour Indosuez Wealth Management, 2024 restera marquée d'une pierre blanche avec l'acquisition stratégique de la banque belge Degroof Petercam. Ce rapprochement nous permet de changer d'échelle : nous sommes désormais classés dans le top dix des banques privées en Europe.

Nous élargissons notre offre en proposant à nos clients un continuum de services intégrant Conseil, Financement, Solutions d'investissement, Fund solutions ainsi que des solutions technologiques et bancaires. Les nouvelles équipes en corporate finance, en s'associant avec celle de Crédit Agricole CIB, viennent renforcer l'accompagnement aux ETI et aux PME proposé par le groupe Crédit Agricole.

Nos activités s'étendent sur seize territoires, principalement en Europe, mais également en Asie-Pacifique et au Moyen-Orient.

La collecte nette a atteint un niveau record grâce à la très bonne dynamique commerciale de toutes nos entités, en particulier en Asie. En France, la collecte a été soutenue grâce à une excellente coopération avec les Caisses Régionales. Nos clients ont déjà pu bénéficier de notre proposition de valeur enrichie. La collaboration entre les équipes Indosuez et Degroof Petercam s'est concrétisée par de premiers succès commerciaux lesquels ont mis en avant la puissance que nous apporte la combinaison de nos expertises.

À titre d'exemple, l'offre de Private Markets sur les actifs non cotés, qui représente plus de dix milliards d'euros d'encours dans nos livres, est désormais disponible pour les clients de Degroof Petercam.

Sur le plan des financements, nous avons connu cette année une forte augmentation de l'activité crédit.

Notre offre de produits structurés a battu tous les records car parfaitement adaptée à l'environnement de marché et aux attentes des investisseurs.

Enfin, le succès des « club deals » immobiliers, actif réel prisé par nos clients soucieux de diversifier leur patrimoine, a montré toute sa pertinence.

Nous poursuivons le développement de notre projet sociétal, notamment au travers d'offres d'investissements qui intègrent toujours davantage les critères ESG (Environnementaux, sociaux et de Gouvernance). Dans ce domaine, le rapprochement avec Degroof Petercam, reconnu pour son savoir-faire en termes de Finance Responsable, va permettre d'accélérer et de renforcer cet axe qui est au cœur de notre stratégie.

L'intégration des 1 500 collaborateurs de Degroof Petercam aura aussi été l'occasion de créer de nouveaux liens, de développer la compréhension de la culture de chacun afin de commencer à travailler sur la définition de nos valeurs communes. Ce rapprochement des équipes et des valeurs est au cœur de la réussite de l'intégration des deux banques. Avec un taux de participation et un score en hausse par rapport à 2023, les résultats de l'enquête mesurant la satisfaction des collaborateurs nous confortent dans ce projet transformant.

Enfin, la transformation digitale avance, facilitant la mise en relation et l'information des clients et fluidifiant le travail des collaborateurs, à l'image de notre nouvel outil de gestion de la relation client, WDX, déployé dans toutes les entités hors Asie.

C'est donc fort de ces avancées que nous sommes entrés dans cette année 2025. Grâce à la pertinence de notre modèle économique et à notre diversification et alors même que règnent autour de nous incertitudes et vents forts, le groupe Indosuez est en ordre de marche pour renforcer ses parts de marché dans ses géographies cibles et conquérir de nouveaux clients.

Jacques Prost
Directeur Général
CA Indosuez

Pierre Fort
Président
CA Indosuez

Bilan 2024 et Perspectives 2025 des marchés financiers

Alexandre Drabowicz
Chief Investment Officer,
CA Indosuez

Delphine Di Pizio-Tiger
Global Head of Asset Management,
CA Indosuez

2024 : ATTERRISSAGE EN DOUCEUR MALGRÉ LES TURBULENCES

Avec une croissance mondiale attendue de 3%, dépassant nos prévisions déjà optimistes, l'économie mondiale démontre une résilience étonnante. Cette performance s'explique par trois principaux facteurs : la robustesse du consommateur américain, l'absence de récession en Europe et la relance de l'économie chinoise via des stimuli. Les États-Unis continuent de bénéficier d'une économie dynamique, soutenue par une consommation domestique robuste et des entreprises leaders dans des domaines transformants tels que l'intelligence artificielle. En revanche, l'Europe tente de s'adapter à un monde en rapide mutation tout en subissant l'instabilité politique dans certains de ses pays membres. Parallèlement, les pays émergents renforcent leur influence sur la scène internationale, dans un contexte de multipolarité croissante. L'Inde se distingue par la vigueur de son économie, tandis que la Chine retrouve son rôle de moteur de croissance.

Après une forte baisse en 2023, l'inflation a ralenti plus lentement en 2024. Néanmoins, cette baisse des prix a permis aux banques centrales d'amorcer une baisse de leurs taux directeurs, soutenant ainsi l'économie par le biais d'un coût de financement plus faible pour les consommateurs et les entreprises. Ce mouvement devrait continuer en 2025 même s'il reste beaucoup d'incertitude quant au rythme et au taux terminal des banques centrales.

Malheureusement, 2024 a également été marquée par de fortes tensions géopolitiques, notamment le conflit au Moyen-Orient et la guerre en Ukraine. Les investisseurs ont donc ajusté leur allocation en choisissant des actifs capables de protéger leurs avoirs face à ces risques croissants. L'or, par exemple, a attiré un regain d'intérêt de la part des banques centrales notamment, passant d'environ 2000 dollars l'once en début d'année à près de 2800 dollars en octobre.

Global Outlook 2025
À lire en ligne ↓

2025 : UN MONDE EN TRANSFORMATION

L'année 2025 s'annonce contrastée. En Europe, l'incertitude règne, particulièrement en France et en Allemagne, en raison d'absence de majorité dans leurs parlements respectifs. Ce contraste est d'autant plus frappant avec les États-Unis, où Donald Trump est devenu le 47e Président le 20 janvier dernier, après avoir remporté la majorité du vote populaire et des grands électeurs, ainsi que la majorité au Sénat et à la Chambre des représentants. Pour 2025, le ton de son mandat est donné : Donald Trump s'est entouré de personnalités fortes comme Elon Musk à la tête du futur Department of Government Efficiency et a déjà menacé ses partenaires commerciaux de hausse des droits de douane à de nombreuses reprises.

Ce monde en transformation continue néanmoins de présenter des opportunités de croissance. L'intelligence artificielle, par exemple, a encore de beaux jours devant elle, alors que ChatGPT fêtait ses deux ans en décembre 2024. Le secteur des véhicules électriques connaît également une transformation rapide avec l'émergence de nouveaux constructeurs chinois qui vont bousculer tant les constructeurs traditionnels européens que les stars américaines de ce secteur. Par conséquent, l'électrification devrait aussi être un thème porteur ces prochaines années, tant la demande en électricité devrait rester soutenue par les besoins gigantesques des data centers tout comme des véhicules électriques.

Enfin, les banques centrales continueront d'influencer les marchés, mais sans la synchronisation des politiques monétaires qui a caractérisé les années précédentes. Tandis que la Banque centrale européenne devrait poursuivre une baisse significative de ses taux, la Réserve fédérale pourrait ralentir son rythme. La Banque du Japon, quant à elle, pourrait opter pour une direction opposée en augmentant son taux directeur quand la Banque nationale suisse devrait se pencher rapidement sur la question des taux négatifs. Ces divergences de politique monétaire feront des obligations une source d'opportunités d'investissement et maintiendront cette classe d'actifs comme un élément clé pour naviguer dans ce monde en pleine transformation.

Ce monde en transformation continue néanmoins de présenter des opportunités de croissance.

Poursuivre et progresser

LES FAITS MARQUANTS 2024

Février 2024

Ouverture d'une succursale au Portugal
Déjà implanté en Espagne, Indosuez Wealth Management renforce sa présence dans la péninsule ibérique et ouvre une nouvelle succursale au Portugal, au cœur du centre financier de Lisbonne. Ses collaborateurs *(banquiers privés, advisors)* sont chargés de renforcer la proximité avec nos clients et nos partenaires sur ce marché. La présence d'Indosuez au Portugal favorise également les synergies avec le groupe Crédit Agricole, déjà présent sur le territoire.

Indosuez fête ses 130 ans à Hong Kong
Au cours des 130 années qui se sont écoulées depuis la création d'une succursale de la Banque de l'Indochine à Hong Kong en 1894, le Groupe a renforcé sa présence dans la région et continue à accompagner ses clients en s'appuyant également sur les expertises du groupe Crédit Agricole présent en Asie. Hong Kong joue un rôle de hub régional pour le Groupe en raison de ses atouts de centre financier international et de son rôle de passerelle vers la Chine continentale.

Mars 2024

Journée mondiale de l'eau
Indosuez s'engage autour de l'eau et de la préservation des océans, à travers ses Fondations en Europe et en Suisse, en apportant notamment son soutien à la **Fondation Seven clean Seas** à Batam en Indonésie, à la **Fondation Cuomo** et au groupement **Zeine** au Burkina Faso, et au programme **Water in school** de **1001fontaines** au Cambodge, qui œuvrent toutes à la protection de la denrée rare que représente l'eau.

Avril 2024

Lancement de deux fonds classés Article 8* ou Article 9 au sens de SFDR**
- **Indosuez Funds - Impact** est une solution proposée aux investisseurs soucieux d'intégrer des enjeux ESG dans leurs choix. Chaque investissement est évalué pour son potentiel à contribuer positivement à la réalisation d'au moins un des Objectifs de Développement Durable définis par les Nations Unies, qu'il s'agisse d'œuvrer aux besoins de santé, d'alimentation et d'inclusion sociale ou financière, de soutenir la transition environnementale ou de favoriser l'économie circulaire et l'accès au numérique.
- **Indosuez Funds - Chronos Green Bonds 2028** permet d'investir en obligations vertes (« green bonds ») dans des sociétés dont les projets ont un impact positif pour l'environnement (énergies renouvelables, bâtiments verts, transports propres par exemple).

Ces lancements permettent de renforcer la prise en compte des critères ESG dans notre gamme d'offres : fin 2024, 90% des fonds du Groupe étaient désormais classés Article 8 ou Article 9.

StartUp Connections
Nos clients en Belgique, au Luxembourg, à Monaco et en Suisse ont désormais accès à « StartUp Connections », plateforme digitale de mise en relation entre nos clients et un réseau international de jeunes pousses à la recherche d'investisseurs. Depuis son lancement en France, en six ans, plus de **250 rencontres** ont conduit à des investissements dépassant les **11 millions d'euros** dans les secteurs de la santé, de l'environnement, de la transition énergétique et de la finance durable.

Mai 2024

Intelligence Artificielle
Déploiement des 2 premiers cas d'usage en **Intelligence Artificielle générative**. Le groupe utilise deux outils basés sur cette technologie émergente : depuis février, un analyseur de documents multilingues (Lingua Custodia), et désormais un assistant générateur de contenus marketing et communication (My Content assistant).
- **Lingua Custodia** est une fintech, membre du Village by CA, proposant une solution de traduction automatique utilisant le NLP (Natural Language Process), le Machine Learning et l'Intelligence Artificielle, pour les professionnels du secteur financier à l'échelle internationale.
- **My Content Assistant** est le premier outil reposant sur l'IA Générative développé par le Lab Innovation du groupe Indosuez. Il facilite la rédaction de contenus comme des articles, mails ou posts réseaux sociaux par exemple.

*Art. 8 : produits promouvant des caractéristiques ESG.

**Art. 9 : produits ayant un objectif d'impact ESG positif.

Juin 2024

Finalisation de l'acquisition de Degroof Petercam
Indosuez détient 76,56% (correspondant à 79,28% en droits de vote) de la banque belge. Ce rapprochement permet à Indosuez de changer d'échelle, avec 215 Mds € d'encours en 2024. Indosuez se positionne désormais comme un leader européen de la gestion de fortune avec un continuum de services et d'offres intégrant Conseil, Financement, Solutions d'investissement, Fund solutions, Solutions technologiques et bancaires.

Septembre 2024

Lancement de Tiera Capital Innovation
Le groupe Indosuez lance Tiera Capital Innovation, un nouveau fonds d'investissement en capital-risque en partenariat avec Partech, la société de gestion française de référence pour la tech en Europe. Ce fonds investira dans des entreprises européennes technologiques et digitales non-cotées à fort potentiel de croissance. Tiera Capital totalise plus de 10 Mds d'euros d'actifs gérés ou conseillés et plus de 500 investissements depuis son lancement il y a plus de 20 ans.

LinkedIn Learning
Innovation pour les collaborateurs d'Indosuez : **Linkedin Learning,** plateforme de formation riche de plus de 22000 contenus et outil au service de la mobilité dans le groupe Crédit Agricole, est déployée au niveau international.

Octobre 2024

Grow. Closer.
Une nouvelle campagne de communication a été lancée, qui met en lumière le rapprochement entre Indosuez Wealth Management et Degroof Petercam.

Décembre 2024

La dynamique de commercialisation des **mandats de gestion discrétionnaire et conseil**, deux fois supérieure à l'année 2023, fut excellente en 2024. L'attrait de nos clients se confirme pour notre **offre d'actifs non cotés** (Private Markets) qui se distingue comme l'une des plus complètes et performantes du marché.

Les produits structurés ont connu une année exceptionnelle, en particulier les produits à capital garanti, dans un contexte de taux plus favorable. Nos fonds ont enregistré d'excellentes performances, avec 53% des fonds Indosuez et 62% des fonds DPAM classés dans les premiers ou seconds quartiles par Morningstar.

28 récompenses internationales en 2024

Parmi les plus significatives :

Indosuez Wealth Management élue « Meilleure Banque Privée 2024 » lors des IPEM Wealth Awards.

—

Au Luxembourg, élue « Best Private Bank in Luxembourg » par Global Finance (pour la 4e année).

—

En Italie, élue « Top Wealth Management International Bank » lors des Italian Private Banking Awards organisés par BFC Media.

—

En France, élue « Banque privée de l'année » aux Private Banking Awards de Citywire.

—

À Monaco, élue « Best Bank 2024 » par Global Finance magazine (pour la 8e année consécutive).

—

En Suisse, élue « Meilleure Banque étrangère en Suisse » par Wealth Briefing ainsi que « Meilleure Banque privée pour les UHNWI » par Euromoney. Azqore reçoit quatre awards dont « Best Core Banking Platform for Private Banks » pour son caractère innovant, par Global Private Banking Innovation Awards 2024.

—

En Asie, élue « Meilleure Banque privée pour les UHNWI », Wealth Briefing Asia – Greater China Awards.

—

WDX reçoit l'award de « Best CRM Solution » par WealthBriefing EU Awards 2024.

—

DPAM élu à la première place du Responsible Investment Brand Index (RIBI™).

—

En avance sur Ambitions 2025, notre plan de développement à moyen terme (PMT)

Ambitions 2025 porte les objectifs d'Indosuez pour la période 2022 à 2025. Il a été construit pour nous permettre de répondre aux tendances de fond du marché et aux évolutions des besoins clients en progressant autour de quatre axes prioritaires : le projet client, le projet sociétal, le projet humain, la transformation digitale. **À fin décembre 2024, nombre d'objectifs ont déjà été atteints avec une année d'avance.**

PROJET CLIENT

L'année aura été marquée par une collecte nette record grâce à la très bonne dynamique commerciale de toutes nos entités.

Le développement de notre offre s'est poursuivi pour accompagner nos clients sur l'ensemble de leurs besoins, en particulier :

- Les **produits structurés** (année exceptionnelle avec 6,3 Mds € en 2024) ;
- **L'immobilier** (notamment sur le crédit immobilier commercial (+50% vs 2024) et sur les « *club deals* » à +23% vs 2024) ; plus de 3 Mds€ d'encours de crédit immobilier à fin 2024 ;
- L'offre **Private Markets** (plus de 10 Mds€ d'encours à fin 2024).

L'ambition de réaliser une croissance de 40% des AUM confiés par nos clients Tiers-Gérants à horizon fin 2025 est dépassée avec une année d'avance (+50% à fin 2024, soit 11,5 milliards d'AUM) sur le périmètre d'Indosuez hors Degroof Petercam.

Pour la clientèle la plus fortunée, nous avons accéléré le déploiement, sur toutes nos entités, de banquiers dédiés, ambassadeurs de l'ensemble des expertises du groupe Crédit Agricole.

Nous avons renforcé notre présence auprès de nos clients « **NextGen** », notamment en favorisant leur mise en relation avec des dirigeants de start-ups issues de la French Tech (plus de 110 rendez-vous réalisés en 2024).

Enfin, nous avons encore enrichi notre offre de **Private Equity** autour des startups et de l'innovation avec le lancement de **Tiera Capital Innovation**, nouveau fonds de capital-risque en partenariat avec Partech*, en France ainsi qu'à Monaco et au Luxembourg.

*Acteur de référence pour l'investissement tech en Europe.

PROJET SOCIÉTAL

Le développement de nos offres de **finance durable** se poursuit afin de répondre aux attentes de nos clients : 90% de nos fonds sont désormais classés art. 8/9 SFDR (les fonds Art. 8 sont des produits promouvant des caractéristiques ESG, les fonds Art.9 sont des produits ayant un objectif d'impact ESG positif).

Nous avons défini des critères d'exclusion dans nos portefeuilles d'investissement concernant les activités liées au **charbon**.

Nous poursuivons la réduction de notre **empreinte carbone** : en un an, nous avons réduit de 3% nos émissions de CO_2 et travaillons tout particulièrement à maîtriser l'informatique, qui représente la majorité de nos émissions. En Suisse et au Moyen-Orient, l'aménagement d'espaces adaptés aux nouveaux modes de travail nous a permis de baisser l'empreinte écologique de notre parc immobilier.

Nos fondations ont été très actives. La **Fondation Indosuez en Europe*** a consacré en 2024 près de 520 000 € à l'inclusion sociale et à l'éducation des personnes fragilisées. La **Fondation Indosuez en Suisse**** a investi de son côté près de 250 000 € dans des actions liées à l'environnement, l'éducation et l'économie circulaire.

* Elle subventionne des projets en France, au Luxembourg, en Espagne, en Italie, au Portugal et en Belgique. En outre, le programme philanthropique de CFM Indosuez en Principauté est désormais placé dans le champ d'action de cette Fondation en ce qui concerne ses actions sur le territoire français.

**Elle subventionne également les projets que nous soutenons à Hong Kong et Singapour.

Deux nouveaux partenariats de mécénat ont été signés en France et à Luxembourg :

- À Paris, Indosuez soutient la deuxième édition du programme **NeurAL** de **L'Institut du Cerveau**, qui transforme des travaux de recherche en start-ups.
- Indosuez Luxembourg devient le mécène pionnier de la Fondation pour le Climat qui a pour mission de faciliter l'engagement philanthropique privé et intervient dans le domaine de la recherche scientifique, de la transition vers un avenir durable et la préservation de la biodiversité.

PROJET HUMAIN

Les résultats de l'**IMR 2024** (enquête annuelle qui mesure le niveau de satisfaction de nos collaborateurs) sont très satisfaisants avec un taux de participation de 87% et un score IMR (Indice de Mise en Responsabilité) élevé, en hausse de 1 point pour atteindre 78 (intégrant les collaborateurs de Degroof Petercam).

Nous avons mis en place un **plan d'action Diversité & Inclusion** sous la forme d'un cycle annuel de sensibilisation et d'ouverture aux diversités (l'inclusion des personnes en situation de handicap, l'intergénérationnel, l'interculturel…) réunissant plus de 1300 collaborateurs du groupe Indosuez et de Degroof Petercam.

Nous avons fait progresser la diversité avec 43% de femmes dans nos équipes dirigeantes au 31/12/24, un chiffre en progression (+3 points par rapport à 2023).

Dans le cadre de l'intégration des équipes de Degroof Petercam, un chantier sur la culture a été lancé, visant à partager notre ambition commune, définir nos valeurs et nos promesses clients et collaborateurs.

La quasi-totalité des entités du groupe Indosuez ont mis en place un système permettant aux salariés de faire un don sur leur salaire net au bénéfice d'une association.

TRANSFORMATION DIGITALE

Nous avons accéléré la mise à disposition d'outils digitaux pour nos clients : 13 000 nouveaux clients ont ainsi accès, via Spektra, à l'ensemble de notre recherche et analyse financière. Plus de 11 000 d'entre eux sont désormais équipés de l'application mobile *My Indosuez*, soit une progression de 15% du taux d'équipement en un an.

La signature électronique a été déployée sur notre succursale espagnole. Au niveau du groupe, le nombre d'e-signatures a été multiplié par quatre, se rapprochant des 10 000 e-signatures réalisées sur une année.

Nos prises de participation en 2023 dans des fintechs spécialisées (Wealth Dynamix pour la relation client et AirFund, plateforme dédiée aux actifs non cotés) nous ont permis de renforcer notre savoir-faire technologique au bénéfice de nos clients.

Nous continuons avec succès à renforcer la position d'Azqore comme acteur de référence et fournisseur de solutions intégrées, technologiques, digitales et opérationnelles pour les banques privées. Ce sont 4,4 millions d'opérations qui ont été traitées en 2024 vs 4 millions en 2023, soit une hausse en volume de 9%.

MÉCÉNAT DE COMPÉTENCES

Chez Indosuez, nous croyons en la puissance de l'engagement citoyen. C'est pourquoi nous offrons la possibilité aux collaborateurs qui le souhaitent de s'investir dans la Fondation Indosuez en instruisant les dossiers des associations, mettant ainsi au service de ces dernières leurs compétences professionnelles et extra-professionnelles.

LAURENCE GUILLERME,
Banquier Conseil, Direction Grand Est, Strasbourg, CA Indosuez

RAPHAËL DE VALENCE,
Banquier Conseil, Direction Grande Clientèle Ouest, Nantes, CA Indosuez

3

RAPPORT DE GESTION 2024
CA INDOSUEZ

« Indosuez est plus que jamais une des plus belles offres de la place financière. »

Message de la direction de CA Indosuez

L'année 2024 fut marquée par une instabilité, notamment en France en raison de la dissolution de l'Assemblée nationale, et des tensions géopolitiques dans le monde. Indosuez a su évoluer dans ce contexte et a renforcé sa position de leader dans la gestion de fortune en Europe.

Nous avons lancé et poursuivi de nombreux projets stratégiques, notamment l'acquisition de la **Banque Degroof Petercam**, enrichissant ainsi notre offre et nos expertises. En France, ce rapprochement nous donne l'opportunité d'accueillir les équipes de Degroof Petercam Wealth Management, qui élabore des solutions pointues de gestion de patrimoine, ainsi que celles de Degroof Petercam Finance, ces experts du corporate finance qui accompagnent les entrepreneurs dans leurs problématiques de haut de bilan. C'est aussi la possibilité d'enrichir notre offre de gestion avec Degroof Petercam Asset Management.

L'année 2024 restera donc comme un bon millésime, marquée notamment par la croissance de nos **revenus commerciaux de près de 9%** par rapport à l'année précédente.

Le Produit net bancaire est demeuré quasi stable à 333 millions d'euros (-1%). Les charges d'exploitation ont progressé de 22% en raison de la croissance des effectifs et des mesures salariales prises en 2023 ainsi que des frais liés à l'acquisition de la banque Degroof Petercam. Le résultat brut d'exploitation s'élève donc à 145,6 millions d'euros contre 183,5 millions en 2023.

Notre production nette a été positive à hauteur d'1 milliard d'euros.

La qualité des relations d'affaires construites avec l'ensemble des 39 Caisses Régionales, notamment dans l'identification et le suivi des dossiers, a conduit à la **présentation de 740 nouveaux dossiers clients**.

Le succès de nos produits structurés à capital garanti s'est confirmé, les encours placés progressant de près d'1 milliard. La production des crédits a augmenté de près de 20% et les performances 2024 de la plupart des mandats et des fonds gérés par Indosuez Gestion sont ressorties à un très bon niveau.

Conséquence de la bonne tenue du marché boursier français tout au long de l'année 2024, des hausses significatives des marchés américain et européen, de la production nette de la Gestion de Fortune et de la Gestion de Patrimoine, **notre encours de Fortune** a encore progressé (+ 2,2 milliards d'euros contre +1,5 milliard en 2023) passant de 39,5 à 41,7 milliards d'euros.

Indosuez est plus que jamais une des plus belles offres de la place financière. Au cours de cette année 2025 qui s'annonce totalement inédite, il nous reviendra de poursuivre notre croissance, de réussir l'intégration des équipes de Degroof Petercam et de mettre toute notre expertise à la protection et au service de nos clients.

Jacques Prost
Directeur Général
CA Indosuez

Rapport de gestion 2024

COMPTE DE RÉSULTAT 2024

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION	%
Produits nets d'intérêts	**93 231**	**88 481**	**4 750**	**5%**
Commissions	**116 807**	**108 899**	**7 909**	**7%**
Dividendes	**100 561**	**128 844**	**-28 283**	**-22%**
dont CAI Suisse	*57 843*	*57 791*	*52*	*0%*
dont CFA - Monaco	*18 963*	*19 686*	*-722*	*-4%*
dont Indosuez Gestion	*15 500*	*19 000*	*-3 500*	*-18%*
dont CAIW Asset Management	*8 000*	*7 142*	*858*	*12%*
dont Brilhac	*252*	*220*	*32*	*15%*
dont CAI Wealth Europe	*0*	*25 000*	*-25 000*	*-100%*
dont BPI France	*3*	*0*	*3*	*n.a*
dont Valbaume	0	4	-4	-100%
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	**5 696**	**-4 743**	**10 439**	**-220%**
Autres produits / charges d'exploitation bancaire	**16 633**	**16 014**	**619**	**4%**
PRODUIT NET BANCAIRE	**332 929**	**337 495**	**-4 567**	**-1%**
Charges générales d'exploitation	**-182 334**	**-149 177**	**-33 157**	**22%**
dont Charges de personnel	*-95 311*	*-86 364*	*-8 947*	*10%*
dont Frais informatiques	*-38 570*	*-36 245*	*-2 325*	*6%*
dont Autres frais d'exploitation	*-48 453*	*-26 568*	*-21 886*	*82%*
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	-4 987	-4 850	-137	3%
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**145 607**	**183 468**	**-37 861**	**-21%**
Coût du risque	-485	279	-764	-274%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**145 122**	**183 747**	**-38 625**	**-21%**
Résultat net sur actifs immobilisés	81 999	-22 290	104 288	-468%
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées	-2 217	0	-2 217	n.a
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	**224 904**	**161 458**	**63 447**	**39%**
Résultat exceptionnel	**-2**	**-4**	**2**	**-49%**
Impôt sur les bénéfices	-12 637	-13 796	1 158	-8%
RÉSULTAT NET	**212 265**	**147 658**	**64 607**	**44%**

DES RÉSULTATS 2024 STABLES

Les revenus commerciaux sont restés dynamiques sur 2024 (+8,6%). Le succès des produits structurés à capital garanti auprès des clients se confirme : les encours placés progressent près de 1 Mds et génèrent 26 M€ de revenus.

La stabilité du marché boursier français et les hausses significatives des marchés US et européens contribuent au bon niveau des commissions sur les mandats de gestion qui sont calculés sur les AuM du 31 décembre et affichent un effet marché positif de 1,2 Mds€. Les éléments attachés à l'activité de société mère du groupe IWM se compensent partiellement entre la baisse des dividendes et la revalorisation des titres de participation en CHF.

Le succès des produits structurés à capital garanti auprès des clients se confirme : les encours placés progressent près de 1 Mds et génèrent 26 M€ de revenus.

La stabilité du marché boursier français et les hausses significatives des marchés US et européens contribuent au bon niveau des commissions sur les mandats de gestion qui sont calculés sur les AuM du 31 décembre et affichent un effet marché positif de 1,2 Mds€.

CA Indosuez, entité mère du métier IWM, voit les dividendes reçus diminués de -28 M€. En effet, CAIWE n'a pas versé de dividende en 2024 afin de couvrir les besoins en fonds propres en vue de l'acquisition de la Banque Degroof Petercam Luxembourg.

CA Indosuez est par ailleurs structurellement collectrice de liquidité avec néanmoins une réduction observée en 2024 de 336 M€ des dépôts. Les clients arbitrent leur DAT vers des OPC monétaires qui peuvent générer des rémunérations supérieures.

Les frais progressent de +22%. L'augmentation de la masse salariale est liée à la croissance des effectifs (+22 ETP moyen) et des mesures salariales dans le contexte inflationniste en 2023. L'année 2024 en porte les effets en année pleine.
Les frais en lien avec l'opération Degroof Pertercam atteignent 22,1 M€ : conseil, assurances, assistance Cacib.

UNE ACTIVITÉ COMMERCIALE ÉLEVÉE

La qualité des relations d'affaires construites et adaptées avec l'ensemble des Caisses Régionales, notamment dans l'identification, le sourcing et le suivi des dossiers, permettent un flux solide de démarches. 740 nouveaux dossiers ont été présentés à Indosuez, un niveau en retrait de -12%, en lien avec la volonté partagée entre les CRCA et CA Indosuez de collaborer sur des clients ayant un niveau d'AuM apporté au minimum de 3 M€ à 5 M€. La qualité et la diversité des produits disponibles permettent à CA Indosuez d'être compétitive face à la concurrence.

La hausse des marchés financiers permet à l'encours de fortune de progresser de 1,2 Mds€.
La production nette est positive à hauteur de +1 Mds€.
Le segment de clientèle Grande et très grande UHNW – contribue pour +1 Mds€.
Le segment Gestion de Patrimoine est en décollecte marquée : -510 M€ ; la concurrence des produits bilanciels proposés par les Caisses Régionales aux clients est attractive.

ÉVOLUTION DE LA FORTUNE

La fortune progresse de 2,2 Mds€ et atteint 41,7 Mds€ à fin décembre 2024.

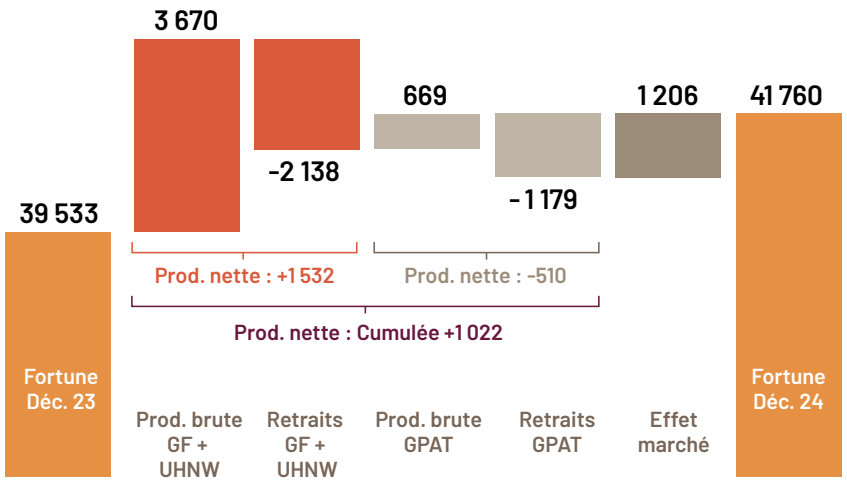

La part du courtage assurance vie ressort à 23,1 Mds€ et représente 55% des encours.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'affectation du résultat et la fixation du dividende 2024 sont proposées dans le projet de résolutions du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale de la Société.
Le texte de la résolution est le suivant :
L'Assemblée Générale, décide, sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2024	212 265 221,71 €
Report à nouveau	164 298 185,58 €
Soit un bénéfice disponible de :	**376 563 407,29 €**
Ainsi qu'il suit :	
Réserve légale	10 613 261,09 €
Dividendes aux actionnaires	300 002 786,68 €
Report à nouveau	65 947 359,52 €
TOTAL	**376 563 407,29 €**

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ

Capital social : 853 571 130 euros
Valeur nominale des actions : 15 euros

NOMBRE D'ACTIONS PAR ACTIONNAIRE :
Crédit Agricole CIB : 56 904 741
Indosuez Participations : 1

DIVIDENDES DISTRIBUÉS PAR LA SOCIÉTÉ AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

(en euros)	2021	2022	2023
Dividende par action	1,80	1,93	0

Les dividendes distribués ne sont pas éligibles à l'abattement de 40% prévu par le 2e paragraphe du 3e alinéa de l'article 158 du Code général des impôts.

ACTIVITÉ DES FILIALES EN 2024

DEGROOF PETERCAM

La société Banque Degroof Petercam, société de droit belge au capital de 34,2 M€ dont le siège social se situe à Bruxelles, spécialisée dans les métiers de gestion de fortune, de gestion d'actifs et de banque d'investissement, a réalisé un PNB de 605,5 M€ en 2024 contre 579,3 M€ en 2023.
Son résultat net s'établit à 78,3 M€.
Ses capitaux propres avant distribution s'élèvent à 1 082,8 M€ contre 997,6 M€ en 2023.

CA INDOSUEZ (SWITZERLAND) SA

La société CA Indosuez (Switzerland) SA, société de droit suisse au capital de 1 026,6 MCHF dont le siège social se situe à Genève, spécialisée dans les métiers de gestion de fortune, de banque commerciale et de financement de matières premières, a réalisé un PNB de 387,9 MCHF en 2024 contre 395,8 MCHF en 2023.
Son résultat net s'établit à 57,3 MCHF.
Ses capitaux propres avant distribution s'élèvent à 1 636,4 MCHF contre 1 632,3 MCHF en 2023.

CA INDOSUEZ WEALTH (EUROPE)

La société CA Indosuez Wealth (Europe), société de droit luxembourgeois au capital de 481,5 M € dont le siège social se situe 39, Allée Scheffer - L-2520 Luxembourg, spécialisée dans la banque privée, a réalisé un PNB de 170,6 M€ en 2024 contre 179,0 M€ à fin 2023.
Son résultat net s'établit à -24,6 M€.
Ses capitaux propres s'élèvent à 643,6 M€ contre 510,9 M€ en 2023.

CA INDOSUEZ GESTION

Les actifs gérés de CA Indosuez Gestion diminuent de -0,7% pour atteindre 15,9 Mds€ fin 2024 contre 16,3 Mds€ fin 2023.

L'activité de CA Indosuez Gestion affiche une collecte nette globale négative d'un montant égal à -844,7 M€, dont -518,5 M€ sur les OPC tous souscripteurs, -395,1 M€ sur les mandats de gestion, -24,5 M€ sur les OPC dédiés et +93,4 M€ sur les OPC Private Equity.

Le PNB de la société de gestion (commissions nettes) est en hausse de +10 % et atteint 50,6 M€, contre 46 M€ réalisés en 2023. Le résultat brut d'exploitation ressort à 29,5 M€, également en hausse de +18 % par rapport à l'exercice 2023. Le résultat net au 31 décembre 2024 s'établit à 22,0 M€ contre 18,2 M€ en 2023.

AZQORE SA

La société Azqore SA, société de droit suisse au capital de CHF 7 292 000 dont le siège social se situe à Lausanne (Suisse), spécialisée dans la sous-traitance informatique et le back-office pour le compte d'établissements bancaires ou financiers tiers a réalisé un chiffre d'affaires de 187,4 MCHF en 2024 contre 176,7 MCHF en 2023.
Son résultat courant avant impôt s'établit à 3,5 MCHF.
Ses capitaux propres s'élèvent à 51,0 MCHF contre 48,0 MCHF en 2023.

Les éléments financiers concernant l'activité du CFM remontent via 2 holdings. Les données d'activité de ces entités ne sont pas pertinentes.

ÉVOLUTIONS 2024 ET PERSPECTIVES

À la suite des négociations entre la FNCA et CA Indosuez opérées en 2023, les taux de rétrocessions en faveur des CRCA ont progressé de 20% à 30% pour la Gestion de Fortune et de 50% à 65% pour nombre de produits en Gestion de Patrimoine en cible. L'année 2024 est une année de transition avec des taux de 25% et 58% respectivement.
Les clients avec des encours supérieurs à 25 M€ bénéficient d'un taux de rétrocession de 40% auprès des CRCA (30% en 2024).

L'intégration de Degroof Petercam au métier gestion de fortune mobilise de nombreux collaborateurs en 2024 avec une gouvernance dédiée et une quinzaine de chantiers ouverts.

La fusion absorption de Degroof Petercam Wealth Management dans CA Indosuez est prévue le 23 juin 2025. Les synergies avec l'activité Corporate Finance (DPF) augurent un vrai relais de croissance et un savoir-faire différentiant auprès de la clientèle des chefs d'entreprises de taille intermédiaire.
Les évolutions capitalistiques ont conduit à l'acquisition par CA Indosuez des deux entités françaises de Degroof Pertercam : DP Wealth Management et DP Finance.
CA Indosuez a cédé CAIWAM à CAIWE dans le cadre des réorganisations / fusion absorption des entités du groupe au Luxembourg (cf p. 33).

INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Conformément à la directive 2022/2464/UE du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022, telle que transposée en droit français CA Indosuez bénéficie d'une exemption de l'exigence de publier des informations en matière de durabilité. Cette exemption est accordée en raison de notre inclusion dans le rapport consolidé de gestion et du rapport de certification de notre entreprise mère, Crédit Agricole CIB., dont le siège social est situé 12, place des États-Unis - CS 70052, 92547 Montrouge Cedex.

Le rapport consolidé de gestion de Crédit Agricole CIB peut être consulté à l'adresse suivante : **https://www.ca-cib.fr/fr/informations-reglementees**

ACTIVITÉ DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Néant.

TABLEAUX FINANCIERS

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

« L'intégration de Degroof Petercam représente un potentiel de croissance et de synergies fort sur l'ensemble des lignes métier et de gain de parts de marché en Banque Privée. »

RÉSULTATS STATUTAIRES

Compte de résultat social synthétique - Principaux soldes intermédiaires de gestion :

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION	%
Produits nets d'intérêts	**93 231**	**88 481**	**4 750**	**5%**
Commissions	**116 807**	**108 899**	**7 909**	**7%**
Dividendes	**100 561**	**128 844**	**-28 283**	**-22%**
dont CAI Suisse	*57 843*	*57 791*	*52*	*0%*
dont CFA - Monaco	*18 963*	*19 686*	*-722*	*-4%*
dont Indosuez Gestion	*15 500*	*19 000*	*-3 500*	*-18%*
dont CAIW Asset Management	*8 000*	*7 142*	*858*	*12%*
dont Brilhac	*252*	*220*	*32*	*15%*
dont CAI Wealth Europe	*0*	*25 000*	*-25 000*	*-100%*
dont BPI France	*3*	*0*	*3*	*N.A*
dont Valbaume	0	4	-4	-100%
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	**5 696**	**-4 743**	**10 439**	**-220%**
Autres produits / charges d'exploitation bancaire	**16 633**	**16 014**	**619**	**4%**
PRODUIT NET BANCAIRE	**332 929**	**337 495**	**-4 567**	**-1%**
Charges générales d'exploitation	**-182 334**	**-149 177**	**-33 157**	**22%**
dont Charges de personnel	*-95 311*	*-86 364*	*-8 947*	*10%*
dont Frais informatiques	*-38 570*	*-36 245*	*-2 325*	*6%*
dont Autres frais d'exploitation	*-48 453*	*-26 568*	*-21 886*	*82%*
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	-4 987	-4 850	-137	3%
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**145 607**	**183 468**	**-37 861**	**-21%**
Coût du risque	-485	279	-764	-274%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**145 122**	**183 747**	**-38 625**	**-21%**
Résultat net sur actifs immobilisés	81 999	-22 290	104 288	-468%
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées	-2 217	0	-2 217	N.A
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	**224 904**	**161 458**	**63 447**	**39%**
Résultat exceptionnel	**-2**	**-4**	**2**	**-49%**
Impôt sur les bénéfices	-12 637	-13 796	1 158	-8%
RÉSULTAT NET	**212 265**	**147 658**	**64 607**	**44%**

Contexte

Le haut niveau des taux jusqu'à l'automne a permis de satisfaire des rendements corrects aux clients prudents. La performance des marchés actions en France sur le premier semestre et la performance record des marchés américains jusqu'au 31 décembre ont permis d'orienter vers des supports dynamiques les clients plus appétents aux risques.

La maîtrise de l'inflation et la circonscription des conflits russo-ukrainien et palestino-israélien incitent les marchés à réaliser une baisse progressive des taux directeurs.
L'année 2024 a été marquée par 4 baisses des taux BCE.

Taux directeurs BCE en 2024

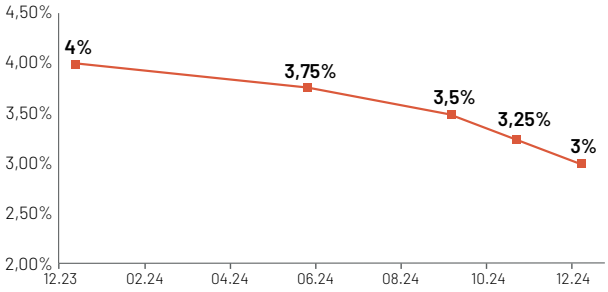

Évolution de l'indice CAC 40 sur l'année

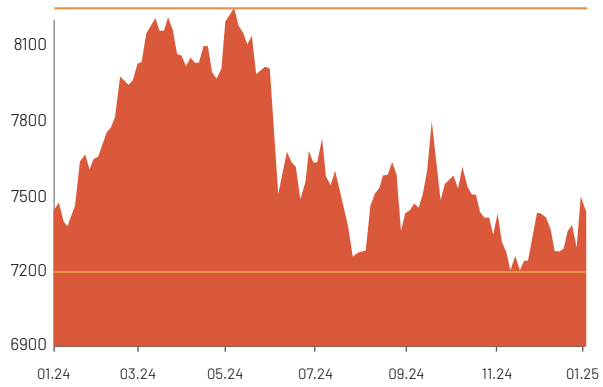

En France, l'indice CAC 40 a démarré l'année à 7 543 points et clôture à 7 381 points soit -2,1% sur l'année.

Commentaires du Compte de résultat

Le PNB en vision sociale est relativement stable pour atteindre 333 M€.
Les commissions, qui représentent 35% du PNB en 2024, affichent une hausse de +7,9 M€. Cette augmentation s'explique par les revenus générés avec les produits structurés pour +6,3 M€ et les commissions de mouvement pour +1,8 M€.

Les dividendes sont en diminution de – 28 M€. CAIWE n'a pas versé de dividendes en 2024 afin de couvrir les besoins en fonds propres à la suite de l'acquisition de la Banque Degroof Petercam Luxembourg.

La marge nette d'intérêts connaît une légère hausse de 4,8 M€. Les éléments de l'augmentation de capital pour l'acquisition de BDP participent à l'accroissement du fonds de roulement placé à la Banque de France +3 M€. La baisse des dépôts conjuguée à l'effet de la hausse des taux sur une année pleine participent à la faible évolution de la marge d'intérêt.

Les gains et pertes sur opérations des portefeuilles de négociation intègrent 1,4 M€ de produits de couverture sur les rémunérations en actions et 1,5 M€ de produits liés à la couverture de nos participations en CHF. En 2023 La couverture représentait une charge de -9 M€.

Les autres produits d'exploitation bancaire intègrent les frais d'assistance techniques aux filiales. Ils s'élèvent à 16,8 M€ à fin 2024 et restent stables par rapport à fin 2023.
Le total des frais généraux s'élève à -182,3 M€, en hausse de +22%.
Les charges de personnel augmentent de 8,9 M€ par rapport à 2023 (+ 10%).

La rémunération fixe est en hausse de 5 M€ à la suite des revalorisations salariales et aux recrutements (+22 ETP moyen). La rémunération variable progresse de 4 M€ dont 3,2 M€ liés aux reprises sur Bonus N-1 de 2023. Dans le cadre du Projet Magritte, 3 M€ de frais de personnel ont été inclus dans les frais d'acquisition. À noter également une progression des frais de VIE et des charges.

Les frais informatiques sont en augmentation de 6% en lien avec le projet One IT (Standard du poste de travail, solution CAGIP).
Les autres frais d'exploitation augmentent de +22,9 M€ (+82%).
Les frais d'honoraires à 24 M€ augmentent de 42% en raison du recours à des cabinets de Conseil, l'achat de police d'assurances et de frais d'assistance de la part de CACIB dans le cadre de l'acquisition de Degroof Petercam.

Les autres incluent l'effet de la reprise de la franchise des loyers en 2023 pour +3 M€ et une hausse de la TVA pour +3 M€.
Pour rappel, en 2023, ces frais incluaient 9 M€ reçus de la DGFIP liés un contentieux sur l'assiette de la Taxe sur les Salaires.
Ainsi, le résultat brut d'exploitation ressort à 145,6 M€ en 2024 contre 183,5 M€ en 2023, soit un COEX à 56%.
Le coût du risque à 485 K€ est limité à peu de dossiers. Il traduit l'absence d'événement de risque matériel.

Le résultat net sur actif immobilisé ressort à +82 M€, entièrement généré par la plus-value enregistrée sur l'apport de CAIWAM à CAIWE.

Pour rappel en 2023 une dépréciation concernant Azqore pour -20,6 M€ ainsi que d'une mise au rebut des immobilisations pour -2,7 M€ étaient comptabilisées.
L'impôt sur les sociétés s'établit à -12,6 M€ en lien avec l'évolution du résultat.
Le résultat net s'élève à +212,3 M€ versus +147,7 M€ en 2023.

ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Poursuite des évolutions capitalistiques en lien avec l'acquisition du groupe Degroof Pertercam : augmentation de capital de 300 M€ en faveur de CAIWE le 16 janvier 2025.

BILAN STATUTAIRE

Bilan social synthétique au 31 décembre 2024

ACTIF

(en milliers d'euros)	2024	2023	Variations en %
Caisse, Banques centrales	1 440 125	1 807 720	-20%
Opérations avec les établissements de crédit	2 491 450	1 280 434	95%
Opérations avec la clientèle	1 361 173	1 630 947	-17%
Obligations et autres titres à revenu fixe	66	152	-57%
Parts dans les entreprises liées	4 547 719	3 162 991	44%
Participations et autres titres détenus à long terme	532	499	7%
Immobilisations incorporelles	30 139	32 123	-6%
Immobilisations corporelles	4 389	4 543	-3%
Autres actifs	23 453	46 041	-49%
Comptes de régularisation	128 713	105 013	23%
TOTAL DE L'ACTIF	**10 027 760**	**8 070 463**	**24%**

PASSIF

(en milliers d'euros)	2024	2023	Variations en %
Dettes envers les établissements de crédit	3 686 074	2 817 447	31%
Comptes créditeurs de la clientèle	1 615 583	1 951 933	-17%
Dettes représentées par un titre	0	0	n.a
Autres passifs	35 659	22 328	60%
Comptes de régularisation	182 405	333 278	-45%
Provisions	15 869	15 572	2%
Capitaux propres	4 492 170	2 929 905	53%
Capital souscrit	*853 571*	*584 325*	*46%*
Primes d'émission	*3 238 949*	*2 158 195*	*50%*
Réserves	*23 086*	*15 703*	*47%*
Provisions réglementées et subventions d'investissement	*0*	*0*	*n.a*
Report à nouveau	*164 298*	*24 023*	*584%*
Résultat de l'exercice	*212 265*	*147 658*	*44%*
TOTAL DU PASSIF	**10 027 760**	**8 070 463**	**24%**

Le total du bilan s'élève à 10,028 Mds€ à fin 2024, à comparer à 8,070 Mds€, soit une augmentation de 1,957 Mds€.

Les opérations interbancaires au passif intègrent la couverture en CHF des titres de participation pour 2 125 M€, 3 prêts de 900 M€ ayant pour vocation d'améliorer les ressources stables (pilotage du NSFR), 2 prêts de 600 M€ afin de transférer l'excédent de LCR.

La variation des emprunts interbancaires (+ 849 M€) peut être décomposée en 3 effets :

- Un nouvel emprunt de 300 M€ (Emprunt à 18 mois pour le pilotage du NSFR).
- 2 nouveaux emprunts 600 M€ (Emprunt à maturité supérieure à 30 jours pour le pilotage du LCR).
- -29 M€ d'effet de change sur la devise CHF (évolution de la parité : 1,0775 en 2023 vs 1,0626 en 2023).

Au passif, **les dépôts** diminuent de -336 M€ par rapport à fin 2023. Dans le contexte de taux actuel, les dépôts à terme s'élèvent à 776 M€ à fin 2024, soit une baisse de -196 M€, et les comptes ordinaires (764 M€) subissent des arbitrages (-125 M€) vers des supports d'investissements plus rémunérateurs. Ces arbitrages réduisent le solde de l'ECC de 375 M€ en 2023 à 315 M€ en 2024.

Les **comptes de régularisation** diminuent de 151 M€, dont 187 M€ s'explique par l'apurement des suspens sur les comptes de règlement titres. Ils correspondent principalement à des règlements à venir sur des campagnes de produits structurés auprès de la clientèle.

Le poste **« Autres Passifs »** est principalement constitué des 15 M€ lié aux dettes (séquestres sur titres de la Banque Degroof Petercam au titre de l'OPA).

Les **Capitaux propres** ont évolué de 1 562 M€ principalement en vue du financement de l'acquisition de la Banque Degroof Petercam :

- Réalisation d'une augmentation de capital de +1 350 M€, dont 269 M€ de capital social et 1081 M€ de prime d'émission.
- +140 M€ de report à nouveau à la suite à la retenue du résultat 2023.

Le poste **« Banque Centrale »** intègre la facilité de dépôts apportée à la Banque de France pour 1 440 M€.

Le poste **« Créances interbancaires »** intègre trois prêts (maturité 6 mois) de 900 M€ ayant pour vocation d'améliorer les ressources stables (pilotage du NSFR), deux prêts de 600 M€ (avec une maturité inférieure à 30 jours) afin de transférer l'excédent de LCR au Groupe.

La hausse de +1 211 M€ s'explique par plusieurs effets :

- Le transfert d'excédent de LCR pour 600 M€,
- Un nouveau prêt NSFR de 300 M€
- L'augmentation de +301 M€ des financements à court terme envers CA Wealth Europe et CACIB.

Le montant des **opérations avec la clientèle** est de 1 361 M€ contre 1 631 M€ en baisse de -270 M€. Le développement des crédits à la clientèle a été rendu plus difficile par la forte augmentation des taux d'intérêts. La baisse est principalement due au remboursement d'un découvert de 384 M€ fin décembre.

À l'actif, le **poste « Participations »** augmente de 1 385 M€. Sur l'exercice 2024, CA Indosuez a pris une participation totale de 77% dans l'entité Degroof Petercam (1 283 M€), incluant une participation indirecte de 100% dans l'entité Petercam Invest.

CA Indosuez a apporté au capital du CAI Wealth Europe l'intégralité des actions qu'elle détient dans CAI Wealth Asset Management (apport en nature), en échange de l'émission de nouvelles actions par CAI Wealth Europe en faveur de la Société, pour un prix de souscription total de 85 M€.

Pour rappel, la valeur nette comptable des titres CAI Wealth Asset Management était de 3 M€ au 31 décembre 2023.

CA Indosuez a pris une participation de 100% dans l'entité Degroof Petercam Wealth Management (36 M€), une participation de 100% dans l'entité Degroof Petercam Finance (14,5 M€) et une participation complémentaire dans OneWealthPlace (nom commercial Airfund pour +0,6 M€).

À cela s'ajoute l'effet change sur les titres détenus en CHF pour - 31 M€ et en GBP pour + 0,3 M€.

Le poste **« Autres actifs »** intègre 8,3 M€ de frais de siège facturés aux entités.

Dettes fournisseurs

L'article L.441-6-1 du Code du Commerce dispose que les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes doivent publier dans leur rapport de gestion des informations sur les délais de paiement à l'égard de leurs clients et de leurs fournisseurs suivant les modalités de l'article D.441-6.-I du Code du Commerce modifié par le décret n° 2021-211 du 24 février 2021.
Ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes.
Les délais de paiement pratiqués par la Société à l'égard de ses fournisseurs sont de 30 jours fin de mois à réception de facture.

Délais de règlement fournisseurs au 31 décembre 2024

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	0 jour	≥ 1 jour ≤ 30 jours	> 30 jours ≤ 60 jours	> 60 jours ≤ 90 jours	> 90 jours	Total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	63	6	1	2	48	**57**
Montant cumulé des factures concernées HT	2 920 541	218 157	505	107 571	334 709	**660 943**
Pourcentage du montant total HT des factures reçues dans l'année	81,55%	6,09%	0,01%	3,00%	9,35%	**n.a**

Délais de règlement fournisseurs au 31 décembre 2023

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	0 jour	≥ 1 jour ≤ 30 jours	> 30 jours ≤ 60 jours	> 60 jours ≤ 90 jours	> 90 jours	Total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	83	14	10	1	55	**80**
Montant cumulé des factures concernées HT	1 421 795	1 370 400	82 116	12 706	246 794	**1 712 015**
Pourcentage du montant total HT des factures reçues dans l'année	45,37%	43,73%	2,62%	0,41%	7,88%	**n.a**

Créances clients

L'article L. 441-6-1 du Code de commerce impose aux sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux comptes de publier dans leur rapport de gestion le solde des créances à l'égard des clients par date d'échéance suivant les modalités de l'article D. 441-4 du Code de commerce.

Créances clients au titre du 31 décembre 2024

Au 31 décembre 2024, le solde des créances clients se compose de 4 factures échues.
Ce solde n'inclut pas les opérations bancaires et connexes.

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	0 jour	≥ 1 jour ≤ 30 jours	> 30 jours ≤ 60 jours	> 60 jours ≤ 90 jours	> 90 jours	Total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	15	-	-	2	2	**4**
Montant cumulé des factures concernées HT	8 334 555	-	-	4 865	9 600	**14 465**
Pourcentage du montant total HT des factures reçues dans l'année	99,83%	0,00%	0,00%	0,06%	0,11%	**n.a**

Créances clients au titre du 31 décembre 2023

Au 31 décembre 2023, le solde des créances clients se compose de 5 factures échues.
Ce solde n'inclut pas les opérations bancaires et connexes.

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	0 jour	≥ 1 jour ≤ 30 jours	> 30 jours ≤ 60 jours	> 60 jours ≤ 90 jours	> 90 jours	Total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	8	1	1	1	2	**5**
Montant cumulé des factures concernées HT	536 690	793	793	3 276	14 400	**19 262**
Pourcentage du montant total HT des factures reçues dans l'année	96,54%	0,14%	0,14%	0,59%	2,59%	**n.a**

Honoraires des Commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des Commissaires aux comptes sur 2024 dans le cadre de la certification des comptes s'élève à 332 K€, répartis entre Forvis Mazars et PWC.

Des missions annexes ont été menées dont 19 K€ dans le cadre de l'acquisition de Belgique Degroof Petercam, 20 K€ lié à l'évaluation indépendante SWIFT CSP, 16 K€ lié aux autres missions SACC et 12 K€ au titre d'une mission d'accompagnement de travaux FRU.

Capitaux propres

Les capitaux propres s'élèvent à 4 492 M€ contre 2 929 M€ en 2023.

Communication sur les charges somptuaires et les charges non déductibles (Code général des impôts - articles 223 quater et 39-4 et Code général des impôts articles 223 quinquies et 39-5)

En application des dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code général des impôts, il est indiqué que la Société n'a supporté aucune dépense ou charge non déductible visée aux articles 39-4 et 39-5 dudit code.

Conformément à l'article 223 quinquies du Code général des impôts, il est indiqué que la Société a fait l'objet d'une vérification de la part de l'administration fiscale en 2024.

Prises de participation

Au regard des dispositions de l'article L. 233-6 du Code de commerce, la Société a acquis 76,6% du capital de la Banque Degroof Petercam, 100% du capital de l'entité Degroof Petercam Wealth Management et 100% du capital de l'entité Degroof Petercam Wealth Management.

CONTRÔLE INTERNE

UN DISPOSITIF DE CONTRÔLE SOLIDE

La Société adapte de manière continue son dispositif de contrôle interne en fonction de l'évolution de l'environnement réglementaire, du développement de ses activités (nouvelles activités, nouveaux produits et des changements d'organisation et d'outils).

L'animation d'un dispositif de contrôle formalisé, exhaustif et actualisé au regard des exigences réglementaires ou de celles du groupe Crédit Agricole est restée le principal objectif du Contrôle Permanent. Environ 346 contrôles (de niveaux 1, 2.1 et 2.2) référencés dans l'outil de gestion des contrôles couvrent aujourd'hui les risques majeurs et processus considérés comme sensibles. L'analyse des résultats de ces contrôles fait l'objet d'une remontée en Comités de Contrôle Permanent trimestriels, en présence de l'ensemble des correspondants de chaque direction et en Comité de Contrôle Interne, en présence de la Direction Générale. Les travaux visant à améliorer les résultats des contrôles qui ressortaient comme régulièrement non satisfaisants ont été poursuivis.

Les évolutions 2024 ont essentiellement porté sur le déploiement de la mise à jour du plan de contrôle Sécurité du SI de CASA, l'uniformisation des contrôles de Conformité fiscale (QI, FATCA…) au sein de l'ensemble des entités Indosuez et, en fin d'année, une rationalisation du plan de contrôles « Abus de marché » en France, à la suite de la mise en œuvre du dispositif centralisé chez CA Indosuez Europe pour CA Indosuez.

Par ailleurs, le développement des crédits à la clientèle a été rendu plus difficile par le niveau élevé des taux d'intérêts : relative stabilité des autorisations qui progressent de 1,6% et des utilisations en baisse elles de 5,9% entre le 31/12/2023 et le 31/12/2024. La Direction des Risques analyse toutes les demandes et s'assure de la gestion adéquate du risque associé. L'impact des provisions au titre de la norme comptable IFRS 9 a par ailleurs représenté une dotation nette de 433 k€ en 2024 (après une reprise nette de 15 k€ l'année précédente).

Enfin, s'agissant du « Plan de Sécurité Informatique », les dispositifs ont été testés en 2024.
De plus, le changement d'opérateur de gestion des postes de travail s'est déroulé en toute fin d'année avec une migration vers la filiale CAGIP du Groupe Crédit Agricole ; le dispositif IMPT (indisponibilité massive des postes de travail) est en cours de test pour une mise en œuvre début 2025.
Par ailleurs, les dispositifs de sauvegarde et de reconstruction sont bien opérationnels, comme démontré par les tests conduits fin 2023.

De nouveaux tests de restauration et de reconstruction sont planifiés sur le premier trimestre 2025.

L'animation du dispositif de Contrôle Interne est supervisée par le service Contrôle Permanent au sein de la Direction des Risques et du Contrôle Permanent. Ce dispositif est déployé au niveau de l'ensemble des activités et services de la Société (y compris les équipes commerciales) avec :

- un plan de contrôle local mené principalement par l'ensemble des services opérationnels avec une validation des résultats de contrôles par les responsables hiérarchiques ; et
- un plan de contrôle Métier (de niveau 2.2) dont les acteurs sont les principales fonctions de contrôle de la Société : Direction de la Conformité-Sécurité Financière, Responsable de la Sécurité du Système d'Information et du PCA, service Contrôle Permanent/ Conformité de CA Indosuez Gestion et service Contrôle Permanent de la Société.

CA Indosuez s'est doté en 2024 d'un nouvel outil de gestion des risques opérationnels commun aux entités Indosuez qui permet de disposer d'un référentiel de processus opérationnel unique, du plan de contrôle (local et Métier) et des résultats rattachés à la cartographie des risques opérationnels (et leur cotation).

Enfin, les indicateurs d'appétence aux risques, selon le format arrêté par le groupe Crédit Agricole, continuent d'être présentés au Conseil d'administration.

GESTION FINANCIÈRE : L'EXPOSITION AUX RISQUES ET LA POLITIQUE DE COUVERTURE

La Société est exposée aux risques de marché au titre de son activité pour compte propre en adossement des opérations clientèle. Ce dispositif inclut l'établissement de limites sur contreparties bancaires ou financières de premier ordre, en fonction de leur notation, de leur activité et de leur présence sur le marché. Il est validé par la Direction des Risques et du Contrôle Permanent de Crédit Agricole CIB.

Il convient de noter que l'essentiel des contreparties appartient au groupe Crédit Agricole, les autres étant des établissements financiers français ou étrangers de premier rang. Qui plus est, les opérations traitées avec ces contreparties - outre quelques opérations de change au comptant et quelques swaps de taux d'intérêt - sont, pour la majorité, des opérations de trésorerie à court terme.

LE RISQUE DE CRÉDIT

La fonction « Risques de contrepartie », au sein de la Société, est organisée sous l'égide de la Direction des Risques et du Contrôle Permanent, rattachée hiérarchiquement à la Direction des Risques et du Contrôle Permanent de Crédit Agricole CIB et fonctionnellement au Directeur Général depuis le 01/10/2024 (auparavant au Directeur Général Adjoint en charge de la Direction Fonctionnement et Risques).

Le risque de contrepartie est concentré sur l'activité de crédit à la clientèle qui s'inscrit dans le cadre de la Stratégie Risques du Métier Gestion de Fortune, validée par les instances décisionnelles de Crédit Agricole CIB et de Crédit Agricole S.A. Les éléments constitutifs de la politique crédit n'ont pas été fondamentalement modifiés :

- Les opérations réalisées sont principalement des crédits de trésorerie adossés à des actifs financiers nantis dans les livres de la Société et octroyés à des emprunteurs qui sont par principe des personnes physiques ou des structures à caractère patrimonial ;
- Les crédits « en blanc » sont réservés à des transactions ponctuelles, mises en place pour des clients cibles, sur des durées généralement courtes et pour lesquelles « la sortie » est connue par avance ;
- Le crédit, tout en n'étant pas un produit d'appel, reste un outil de conquête de nouveaux clients, de capitaux et d'accompagnement de la clientèle, au service du développement de la Société.

Le suivi du risque de contrepartie (respect des limites, suivi des sûretés…) est opéré en second niveau par le Credit Risk Manager qui en assure le contrôle et le reporting auprès de la Direction Générale et de Crédit Agricole CIB.

Le risque majeur de l'activité de la Société ne se concentre pas sur le risque de contrepartie stricto sensu, compte tenu de la typologie des emprunteurs retenus et des garanties prises portant en général sur des actifs financiers liquides, mais sur le risque opérationnel - notamment s'agissant de la documentation contractuelle et des garanties.

De ce fait, le coût du risque est généralement faible ; les défauts sont rares du fait du type de clientèle et de la typologie des garanties qui permettent un recouvrement rapide par la mise en jeu des sûretés en cas d'éventuel incident.

La Société ayant opté pour la méthode IRBA en matière de réglementation Bâle II, a déployé, depuis 2003, une notation interne adaptée au segment clientèle spécifique au métier de banque privée.

Après une dizaine d'années de forte progression, l'exposition au risque de contrepartie a baissé en 2023 et 2024. Un découvert autorisé significatif a été remboursé en fin d'année 2024.

L'exposition au risque se répartit comme suit :
- Majoritairement sur les opérations de bilan, cette activité constituant un moyen de pérenniser la relation clientèle ; et
- Sur des engagements par signature, pour l'essentiel sous forme de cautions bancaires ou de garanties bancaires délivrées d'ordre des clients.

Cette exposition est présentée dans l'annexe 3.1 aux états financiers.

LE RISQUE DE MARCHÉ

Le cadre général d'intervention sur les marchés

La Salle des Marchés (étant noté que l'activité a été déléguée à CA Indosuez Wealth (Europe) depuis le 1er juillet 2021) a une stratégie de gestion saine et prudente limitée aux opérations de couverture et de placement de sa trésorerie et de son ALM à l'intérieur des limites qui lui ont été allouées.

Cette stratégie réduit les prises de risque et impose la couverture de toutes les positions au-delà des limites fixées.

La Société supporte un risque de marché lié aux opérations de clientèle : cotations et négociations sur les opérations de taux, de change, de dépôts à terme, de TCN ou d'obligations. Par son activité de transformation, la Société réalise des opérations de prêts/emprunts, d'achats/ventes de TCN et de change (comptant ou à terme) et de swaps de taux.

Depuis avril 2020, la Société ne détient plus de titre dans le portefeuille de placement « *Held to Collect* » (HTC).

Au 31 décembre 2024, les portefeuilles de la Société sont essentiellement constitués des positions suivantes :
- Activités Trésorerie et ALM : prêts interbancaires ;
- Portefeuille de dérivés.

Depuis la migration informatique intervenue en mai 2019, le dispositif de contrôle des limites de marché (taux et change) est homogène avec le modèle fédéral du métier Gestion de Fortune ; les limites sont suivies dans l'outil GAP/TMT, alimenté par S2i, qui est un système informatique intégré.

Les unités en charge de l'encadrement des risques de marché

Rappelons que le dispositif de surveillance des risques de marché permet de suivre quotidiennement les risques suivants :
- Risque de contrepartie interbancaire ;
- Risque de change ;
- Risque de taux en sensibilité (modèle interne), et ;
- Risque de taux en *Value at Risk* (modèle Crédit Agricole CIB) depuis le 30 janvier 2014.

Par ailleurs, le risque de taux est également suivi en gap de taux fixe par le Comité « *Asset and Liability Management* » (ALM) suivant le modèle groupe Crédit Agricole.

Les limites sont validées annuellement par des comités ad hoc.

Le processus de surveillance des risques de marché

Les limites sont contrôlées préalablement avant chaque transaction par les opérateurs de la Salle des Marchés.

Les limites sont contrôlées quotidiennement a posteriori, en second niveau, par la cellule Risques de Marché de la Direction des Risques de CA Indosuez Wealth (Europe) à Luxembourg, depuis le 1er avril 2023, et ce au titre d'une délégation de services.

Les contrôles réalisés permettent de s'assurer que les positions prises par la Société n'excèdent pas les limites définies par :
- La Société via le Comité Contreparties et le Comité ALM ;
- Crédit Agricole CIB via les Comités de Risques de Marché et les Comités ALM.

En cas de constat d'un dépassement, celui-ci est notifié, analysé et, s'il est avéré, la procédure d'escalade est déclenchée. L'ensemble des dépassements est communiqué au comité des risques CA Indosuez.

Les limites de marché sont revues annuellement dans le cadre du comité des risques CA Indosuez et du comité des risques de marché de Crédit Agricole CIB.

Le risque de contreparties

La Société est exposée à ce risque en raison des transactions qu'elle effectue dans le cadre :
- Des adossements ou couvertures des opérations clientèle (à titre d'exemple : les produits dérivés de gré à gré comme les swaps ; options de change…),
- De la gestion des excédents de liquidité.

La Société effectue une révision globale des limites de risques de contreparties ainsi que de son périmètre d'application.

Le Responsable de la Salle des Marchés propose une liste de contreparties (institutions financières, corporates, correspondants et souverains) qui sont sélectionnées suivant leurs activités et la qualité de leurs signatures. Cette sélection s'appuie notamment sur les analyses et notations des principales agences de notation (Moody's, Standard & Poor's ou Fitch).

Le choix des contreparties s'attache toujours à conserver des signatures de premier ordre avec lesquelles la Société entretient des relations actives.

Les autorisations sont définies par contrepartie, par maturité (inférieure/supérieure à 1 an), par nature d'engagement (bilan ou hors bilan et livraison de change).

Les limites de contreparties relatives aux risques de contreparties sont validées au fil de l'eau par les équipes de la Direction des Risques de Crédit Agricole CIB, lors des différents Comités de Risques conformément à la méthodologie en vigueur.

Le risque de change
Le calcul de la position ouverte contre-valorisée euro prend en compte l'ensemble des comptes des positions de change de la Société (comptant et terme), en dehors des positions de change structurelles et opérationnelles gérées par l'ALM.
La Société n'a pas pour vocation de détenir des positions spéculatives.

Le risque de taux
La gestion du risque de taux de l'ensemble des portefeuilles pour compte propre de la Société est encadrée par un triple dispositif :
- Des limites de sensibilité (modèle interne / suivi fréquence quotidienne) ;
- Des limites en gap de taux (modèle RTIG FIN CASA / suivi fréquence mensuelle) ;
- Une limite en Value At Risk (VaR) (modèle RPC Crédit Agricole CIB) depuis le 30 janvier 2014.

Les limites en sensibilités mesurent le risque de perte maximale qui serait issu d'une hausse de taux d'intérêt de 0,01 % appliquée sur tous les produits de taux fixe et révisable gérés par la Société.
Les limites en gap de taux expriment l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe.
Conventionnellement, un gap positif représente une exposition sujette à un risque de baisse des taux sur la période considérée.

La « *Value At Risk* » (VAR) est calculée à partir des deltas (sensibilités) auxquels nous appliquons les chocs de taux observés sur une année glissante. Elle calcule la perte pouvant survenir sur une journée avec une probabilité de 99%. Il s'agit d'une VAR historique 1 an / 1 jour 99 %.
Cet indicateur réglementaire est calculé directement dans les outils de Crédit Agricole CIB puis validé par la cellule Risques de Marché de la Société.

Description des outils et de la méthodologie
Depuis le changement de système d'information de la Société le 12 mai 2019, le risque de taux est produit et suivi à partir des nouveaux outils S2i et GAP.
Le dispositif de gestion du risque de taux en sensibilité est produit par l'application GAP (alimentée par les états bilantaires RITA, LCR issus de S2i) et concerne les opérations bilan et hors bilan suivants :
- Swaps, prêts, emprunts et titres en taux fixes et taux révisables,
- Opérations en devises (EUR, USD, GBP, CHF, JPY et autres devises).

L'application GAP recense toutes les opérations de taux qui génèrent de la sensibilité : les opérations de trésorerie (interbancaire bilan et hors bilan), les crédits, titres et dépôts à terme.
Les données de ces opérations sont mises à jour à une fréquence quotidienne.

Le risque de liquidité et de financement
Le coefficient de liquidité mesure la capacité de la Société à faire face, pendant un certain délai, à une brusque interruption de tout ou partie de ses ressources.

Le périmètre concerné par le risque de liquidité concerne l'ensemble des opérations de marché et des opérations clientèles de la Société. Les sources de financement sont principalement constituées par les ressources clientèles (dépôts à terme, dépôts à vue, comptes sur livret, titres de créances négociables) complétées par des emprunts interbancaires au sein du groupe Crédit Agricole.

L'identification, la mesure et le suivi du risque de liquidité sont produits régulièrement par la Direction Financière. Les agrégats réglementaires concernant la liquidité sont communiqués trimestriellement à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Le LCR calculé s'élevait à 130 % au 31 décembre 2024, contre 312 % au 31 décembre 2023. Cette diminution s'explique par les deux nouveaux prêts de 600 M€ à fin décembre 2024 (avec une maturité inférieure à 30 jours) afin de transférer l'excédent de LCR au Groupe.

L'identification, la mesure et le suivi du risque de liquidité sont produits régulièrement par la Direction Financière. Les agrégats réglementaires concernant la liquidité sont communiqués trimestriellement à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.
Pour rappel, le Comité de Bâle demande aux banques à travers le pilotage du LCR, la composition d'un portefeuille de titres facilement mobilisable, le HQLA (émetteurs souverains).

Couverture du risque de juste valeur sur taux d'intérêt
Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres et de dépôts à taux fixe. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.
Politique de microcouverture : les éléments d'actif ou passif de montants et/ou d'échéances significatifs font systématiquement l'objet d'une microcouverture par swap (ex : crédits longs à la clientèle…).
Les dépôts à vu taux fixe font l'objet d'une macro-couverture selon un modèle d'écoulement élaboré avec l'ALM et les Risques Crédit Agricole CIB, et revue annuellement.
Les instruments de couverture de la Société rentrent tous dans le cadre d'une relation de couverture de juste valeur.

RISQUES OPÉRATIONNELS

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.
En matière de risque opérationnel, la Société applique la méthode standard réglementaire (TSA). Toutefois, une approche qualitative a été adoptée avec l'établissement d'une cartographie des risques opérationnels qui a pour objectif de recenser les processus et de qualifier pour chacun les risques opérationnels de l'activité, complété par l'analyse des risques potentiels lors du lancement d'une nouvelle activité. L'évaluation de ces risques selon leur niveau d'impact, financier ou non (risque de réputation, réglementaire, perte d'activité…), leur caractère récurrent ou exceptionnel et leur niveau de maîtrise sur l'ensemble des processus opérationnels de la Société permet de définir des plans d'actions, et le cas échéant des indicateurs de suivi.

Par ailleurs, une approche quantitative est basée sur un recensement rétrospectif, trimestriel depuis 2004, et permet de collecter l'ensemble des incidents observés sur l'exercice, leurs fréquences et leurs impacts financiers éventuels, dans un outil groupe Crédit Agricole.

Enfin, ce dispositif permet, outre d'évaluer le coût du risque opérationnel, d'en analyser l'évolution et les composantes, afin d'établir des priorités en matière d'actions correctrices ou de politique de couverture visant à leur atténuation.

TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en milliers d'euros)

RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	2020	2021	2022	2023	2024
Capital social en fin d'exercice (en euros)	82 949 000	584 325 015	584 325 015	584 325 015	853 571 130
Nombre d'actions émises	5 529 966	38 955 001	38 955 001	38 955 001	56 904 742
Nombre d'actions détenues par CAI	-	-	-	-	-
Nombre d'actions émises hors actions autodétenues	-	-	-	-	-
RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTUÉES (EN MILLIERS D'EUROS)					
Chiffre d'affaires hors taxes	111 691	189 392	230 274	337 495	332 929
Résultat avant impôt, amortissements et provisions	9 775	60 494	86 033	166 304	229 890
Impôt sur les bénéfices	-565	-7 825	-1 251	-13 796	-12 637
Résultat après impôt, amortissements et provisions	14 343	47 133	79 312	147 658	212 265
Montant des bénéfices distribués	-	70 119 002	75 183 152	-	-
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION (EN EUROS)					
Résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions par action	1,67	1,35	2,18	3,91	3,82
Résultat après impôt, amortissements et provisions par action	2,59	1,21	2,04	3,79	3,73
Dividende attribué à chaque action	-	1,80	1,93	-	-
PERSONNEL					
Nombre de salariés	409	435	480	500	522
Montant de la masse salariale de l'exercice (en milliers d'euros)	31 682	43 172	44 787	51 781	50 455
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (en milliers d'euros)	17 600	22 963	22 058	24 543	29 690

TRANSFERT D'EXPÉRIENCES

Notre programme de mentorat garantit la pérennité de notre excellence professionnelle. La richesse des points de vue apportée par les expériences et la personnalité des collaborateurs de tout âge est un capital à faire fructifier.

MARC LAPOSTOLLE,
Directeur de programmes, transformation digitale, CA Indosuez

INÈS WERNO,
Analyste Stratégie Transformation, CA Indosuez

4

ÉTATS FINANCIERS COMPTES INDIVIDUELS 2024

Arrêté par le Conseil
d'administration
en date du 30 janvier 2025
et
soumis à l'approbation de
l'Assemblée Générale Mixte
en date du 17 avril 2025

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024

ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Caisse, Banques centrales		1 440 125	1 807 720
Opérations avec les établissements de crédit	3,1	2 491 450	1 280 434
Opérations avec la clientèle	4,1	1 361 173	1 630 947
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	66	152
Parts dans les entreprises liées	6	4 547 719	3 162 991
Participations et autres titres détenus à long terme	6	532	499
Immobilisations incorporelles	7	30 139	32 123
Immobilisations corporelles	7	4 389	4 543
Autres actifs	8	23 453	46 041
Comptes de régularisation	8	128 713	105 013
TOTAL DE L'ACTIF		**10 027 760**	**8 070 463**

PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Dettes envers les établissements de crédit	3,2	3 686 074	2 817 447
Comptes créditeurs de la clientèle	4,2	1 615 583	1 951 933
Dettes représentées par un titre	n.a	0	0
Autres passifs	8	35 659	22 328
Comptes de régularisation	8	182 405	333 278
Provisions	9	15 869	15 572
Capitaux propres	10	4 492 170	2 929 905
Capital souscrit		*853 571*	*584 325*
Primes d'émission		*3 238 949*	*2 158 195*
Réserves		*23 086*	*15 703*
Provisions réglementées et subventions d'investissement		*0*	*0*
Report à nouveau		*164 298*	*24 023*
Résultat de l'exercice		*212 265*	*147 658*
TOTAL DU PASSIF		**10 027 760**	**8 070 463**

HORS-BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2024	31/12/2023
ENGAGEMENTS DONNÉS			
Engagements de financement			
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	11	0	100 741
Engagements en faveur de la clientèle	11	420 358	312 506
Engagements de garantie			
Engagements d'ordre d'établissements de crédit		0	0
Engagements d'ordre de la clientèle	11	242 336	182 493
Engagements sur titres			
Autres engagements donnés	11	9 884	14 046
ENGAGEMENTS REÇUS			
Engagements de financement			
Engagements reçus d'établissements de crédit		0	0
Engagements de garantie			
Engagements reçus d'établissements de crédit	11	4 900	450
Engagements reçus de la clientèle	11	101 495	2 083
Engagements sur titres			
Autres engagements reçus	11	9 884	14 046

Les opérations de change Hors-bilan et les opérations sur instruments financiers à terme sont présentées respectivement en notes 11 et 12.

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2024

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts et produits assimilés	14	247 246	200 388
Intérêts et charges assimilées	14	-154 015	-111 907
Revenus des titres à revenu variable	14	100 561	128 844
Commissions (produits)	14	178 303	164 583
Commissions (charges)	14	-61 496	-55 684
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	14	5 696	-4 743
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	14	0	0
Autres produits d'exploitation bancaire	14	16 846	16 349
Autres charges d'exploitation bancaire	14	-213	-334
PRODUIT NET BANCAIRE	**14**	**332 929**	**337 495**
Charges générales d'exploitation	15.1 et 15.2	-182 334	-149 177
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	15,3	-4 987	-4 850
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		**145 607**	**183 468**
Coût du risque	16	-485	279
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**145 122**	**183 747**
Résultat net sur actifs immobilisés	17	81 999	-22 290
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées	18	-2 217	0
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		**224 904**	**161 458**
Résultat exceptionnel		-2	-4
Impôt sur les bénéfices	19	-12 637	-13 796
RÉSULTAT NET		**212 265**	**147 658**
Résultat par action (en euros)		3,73	3,79

NOTE 1 - CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS RELATIFS À L'EXERCICE 2024

La Société a acquis le 3 juin 2024 une participation majoritaire de 65,33% dans la Banque Degroof Petercam pour 1 075 MEUR, incluant une participation directe pour 665,9 MEUR, une participation indirecte par l'intermédiaire d'une Holding Petercam Invest détenue à 100% pour un 309,2 MEUR et des compléments de prix mis sous séquestre pour 100,4 MEUR.

À la suite de l'acquisition de la majorité des actions, une offre publique d'acquisition (OPA) volontaire pour 185 MEUR, dite de ramassage, a été lancée en juin 2024 conformément au calendrier contractuel prévu, de concert avec CLdN, actionnaire historique de Degroof Petercam (20% moins 1 action du capital). Une première phase de l'OPA s'est terminée en juillet 2024, puis une seconde phase en septembre 2024. Enfin, une offre publique de reprise (OPR) a eu lieu sur les actions qui n'auraient pas été apportées dans le cadre de l'offre publique de ramassage en décembre 2024.

À l'issue des opérations visant au ramassage des titres des minoritaires (OPA/réouverture/OPR), la détention par la Société est passée à 76,6%.

Le prix d'achat tel que défini dans le *Transaction agreement* stipule qu'une partie du prix d'acquisition payé est mis sous séquestre pour couvrir des indemnités spécifiques, des Leackages et des fonds de dépenses. Ces séquestres s'élèvent à fin décembre 2024 à 99,5 MEUR, dont 84,5 MEUR liés à l'acquisition du bloc majoritaire et 15 MEUR liés à l'OPA.

À noter que, tant que l'indemnité à recevoir n'est pas certaine, une garantie reçue a été comptabilisée en hors-bilan. Il convient de préciser le caractère provisoire du coût d'entrée des titres et les clauses conventionnelles de garantie de passif. Un remboursement de 472 k€ a été reçu en décembre 2024 au titre du *Leackage*.

Par ailleurs, des frais d'acquisition ont été rattachés au coût d'acquisition des titres pour 22 MEUR.

Enfin, un contrat de liquidité prévoit un mécanisme de put et de call sur les actions qui resteront détenues par le minoritaire CLDN (quote-part résiduelle de <20%). Des précisions sur l'accord de principe ont été apportées en Note 22.

La Société a acquis le 9 décembre 2024 une participation de 100% dans Degroof Petercam Wealth Management pour 36 MEUR, dont l'activité concerne la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, la gestion de patrimoine, l'assistance, le conseil en matière financière et courtage d'assurance, l'ingénierie financière et la commercialisation de tout produit et instrument financier.

La Société a acquis le 9 décembre 2024 une participation de 100% dans Degroof Petercam Finance pour 14,5 MEUR, dont l'activité concerne des services commerciaux.

La Société a apporté le 23 décembre 2024 au capital du CAI Wealth Europe l'intégralité des actions qu'elle détient dans CAI Wealth Asset Management (apport en nature), en échange de l'émission de nouvelles actions par CAI Wealth Europe en faveur de la Société.

En contrepartie de cet apport en nature, CAI Wealth Europe a émis 31 323 nouvelles actions ordinaires, pour un prix de souscription total de 85 MEUR.

1.2 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À L'EXERCICE 2024

CAIWE a procédé à une augmentation de capital d'un montant total de 234 693 242 EUR, correspondant à la création de 110 549 nouvelles actions, assortie d'une prime d'émission de 65 306 758 EUR. Les actions ont été souscrites par CA Indosuez et libérées intégralement par le versement en numéraire d'un montant de 300 MEUR. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 janvier 2025 a entériné l'opération.

NOTE 2 - PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Société sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

La présentation des états financiers de la Société est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 qui regroupe dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Les méthodes comptables et la présentation des comptes n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

COMMISSIONS

Pour son activité de teneur de compte, la Société perçoit des droits de garde et des commissions bancaires.

En tant que courtier en assurance vie, la Société perçoit des commissions de frais de gestion qui sont calculées par rapport aux encours, des droits d'entrées en fonction des souscriptions et des commissions d'arbitrage.

Pour son activité de distributeur de produits financiers, la Société perçoit des commissions de placement calculées par rapport aux encours.

Ainsi, pour les OPC, les commissions comprennent :
- les commissions de gestion perçues rémunérant la prestation de gestion des portefeuilles. Elles sont reconnues au fur et à mesure du service rendu et sont calculées principalement en appliquant un pourcentage aux encours gérés, et perçues mensuellement ;
- les commissions intègrent également des commissions de mouvement payées par le fonds ;
- les commissions de surperformance rémunèrent la société de gestion lorsque les dispositions contractuelles du fonds le prévoient. Elles sont calculées sur la base d'un pourcentage de la différence positive entre la performance constatée du fonds et l'indice de référence mentionné au prospectus.

Ces commissions sont reconnues en résultat à l'échéance de la période de calcul.

Pour les mandats, les commissions de gestion perçues rémunèrent la prestation de gestion des portefeuilles. Elles sont reconnues au fur et à mesure du service rendu et sont calculées principalement en appliquant un pourcentage aux encours gérés, comptabilisées mensuellement et perçues annuellement.

Les commissions et rétrocessions, enregistrées en date de clôture, sont calculées sur la base d'encours estimés et susceptibles d'être ajustés dans le temps. Pour ces activités, la Société rétrocède une partie de ces commissions à ses partenaires.

2.1 CRÉANCES ET ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement ANC n° 2014-07.

Elles sont ventilées selon leur durée résiduelle ou la nature des concours :
- Les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- Les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- Les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

La rubrique clientèle inclut les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, opérations internes au Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sur les établissements de crédits et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale y compris les intérêts courus non échus.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

En application du règlement ANC n° 2014-07, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les engagements par signature comptabilisés en hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Le traitement comptable du risque de crédit est défini ci-après.

Les créances et les engagements par signature sont répartis entre les encours sains et douteux.

CRÉANCES SAINES

Tant que les créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles sont qualifiées de saines ou dégradées et elles demeurent dans leur poste d'origine.

Provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains et dégradés

La Société constate au titre des expositions de crédits des provisions au passif de son bilan pour couvrir les risques de crédit attendus sur les 12 mois à venir (expositions qualifiées de saines) et / ou sur la durée de vie de l'encours dès lors que la qualité de crédit de l'exposition s'est significativement dégradée (expositions qualifiées de dégradées).
Ces provisions sont déterminées dans le cadre d'un processus de suivi particulier et reposent sur des estimations traduisant le niveau de perte de crédit attendue.

La notion de perte de crédit attendue « *Expected Credit Loss* » ou « ECL »

L'ECL se définit comme la valeur probable attendue pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).
L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres de provisionnement s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Groupe Crédit Agricole est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de dépréciation des encours.

Le groupe Crédit Agricole s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et d'extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, sont retenues.

L'estimation des ECL intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Son appréciation s'appuie largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les floors qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut («*Loss Given Default*» ou «*LGD*»).

Les modalités de détermination de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : prêts et créances sur la clientèle et engagements par signature.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie; et représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'exposition est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance dans les douze mois.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE (Taux d'Intérêt Effectif) déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'encours. Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui égalise la somme des flux décaissés et encaissés au titre de l'émission ou de l'acquisition d'un crédit et la valeur actuelle des flux contractuels à recevoir de la contrepartie sur la durée de vie effective de cet encours.

Les modalités de mesure des ECL tiennent compte des biens affectés en garantie et des autres rehaussements de crédit qui font partie des modalités contractuelles et que la Société ne comptabilise pas séparément. L'estimation des insuffisances de flux de trésorerie attendues d'un instrument financier garanti reflète le montant et le calendrier de recouvrement des garanties. La prise en compte des garanties et sûretés n'influe pas sur l'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit : celle-ci s'appuie sur l'évolution du risque de crédit sur le débiteur sans tenir compte des garanties.

Les paramètres de provisionnement sont mesurés et mis à jour selon les méthodologies définies par le groupe Crédit Agricole et permettent ainsi d'établir un premier niveau de référence, ou socle partagé, de provisionnement. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes permet d'apprécier le niveau d'un risque de crédit.

Le *backtesting* des modèles et paramètres utilisés est réalisé a minima annuellement.

Les données macro-économiques prospectives (« *Forward Looking* ») sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- Au niveau du groupe Crédit Agricole dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du Forward Looking dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;
- Au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles. La Société applique des paramètres complémentaires pour le *Forward Looking* sur des portefeuilles de prêts et créances sur la clientèle et d'engagement de financement et de garantie sains et dégradés pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe.

Dégradation significative du risque de crédit

La Société apprécie, pour chaque encours, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêté. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (expositions qualifiées de saines / expositions qualifiées de dégradées / expositions douteuses). Le *Stage 1* correspond à des ECL à 12 mois, le *Stage 2* correspond à des ECL à maturité.

Afin d'apprécier la dégradation significative, le groupe Crédit Agricole prévoit un processus basé sur deux niveaux d'analyse :

- Un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
- Un second niveau propre à chaque entité lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre des paramètres complémentaires pour le Forward Looking pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scenarios définis au niveau du Groupe, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement d'encours sains à encours dégradés (bascule de portefeuille ou sous-portefeuille d'ECL à 12 mois à un ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque encours. Aucune contagion n'est requise pour le passage de sain à dégradé des encours d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

L'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit au titre du premier niveau défini ci-dessus pour les encours avec un modèle de notation repose sur les deux critères suivants :

1. Critère relatif

Pour apprécier le caractère significatif de la dégradation relative du risque de crédit, des seuils sont calibrés régulièrement en fonction des probabilités de défaut à maturité qui incluent l'information prospective en date de clôture et en date de comptabilisation initiale.

Ainsi, un instrument financier est classé en Stage 2 (ECL à maturité), si le ratio entre la probabilité de défaut de l'instrument en date de clôture d'une part et celle en date de comptabilisation initiale d'autre part est supérieur au seuil multiplicatif défini par le Groupe.

Ces seuils sont déterminés par portefeuille homogène d'instruments financiers en s'appuyant sur la segmentation du dispositif prudentiel de gestion des risques.

Le Groupe déclasse également systématiquement en Stage 2 dès lors que la probabilité de défaut à date est supérieure à 3 fois la probabilité de défaut à l'origine et si la probabilité de défaut à date est supérieure à 0,3%.

Ce critère en variation relative est complété par un critère en variation absolue de la probabilité de défaut de +30 bps. Lorsque la probabilité de défaut à un an est inférieure 0,3%, le risque de crédit est considéré « non significatif ».

2. Critère absolu

- Compte tenu des pratiques de gestion du risque de crédit du groupe Crédit Agricole, quand la probabilité de défaut à 1 an en date de clôture est supérieure à 15 % pour la clientèle de détail et 12% pour la grande clientèle, la dégradation du risque est considérée comme significative et l'instrument financier classé en *Stage 2*.
- Le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil de dégradation significative et de classement en *Stage 2*.
- L'instrument financier est classé en *Stage 2* en cas de restructuration en raison de difficultés financières.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en encours dégradé (*Stage 2*).

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la dépréciation peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (*Stage 1*).

Afin de suppléer le fait que certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne soient pas identifiables au niveau d'un instrument financier pris isolément, la norme autorise l'appréciation de la dégradation significative pour des portefeuilles, des groupes de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'instruments financiers.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :
- Le type d'encours ;
- La note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
- Le type de garantie ;
- La date de comptabilisation initiale ;
- La durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- Le secteur d'activité ;
- L'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- La valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- Le circuit de distribution, l'objet du financement…

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises…).

Le regroupement d'instruments financiers aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur base de portefeuille homogène peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Les dotations et reprises des provisions au titre du risque du crédit sur les encours sains et dégradés sont inscrites en coût du risque.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :
- Un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à 90 jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- L'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Un encours est dit douteux lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur ses flux de trésorerie futurs estimés.

Les événements qui suivent sont des données observables, indicatives d'un encours douteux :
- Des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- Un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- L'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- La probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- La disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- L'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Le caractère douteux d'un encours peut résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.
Une contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après une période d'observation qui permet de valider que le débiteur n'est plus en situation douteuse.
Parmi les encours douteux, la Société distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises
Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises
Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.
Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.
Le classement en encours douteux peut être abandonné et l'encours est porté à nouveau en encours sain.

Dépréciations au titre du risque de crédit sur les encours douteux
Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Société par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan.
Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.
Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des dépréciations
Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque.

Conformément au règlement ANC 2014-07, le Groupe a fait le choix d'enregistrer en coût du risque les effets de désactualisation des dépréciations.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, la Société le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.
Les créances devenues irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

Risques-pays

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors-bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaisance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays.

Créances restructurées

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions contractuelles initiales (taux d'intérêt, maturité, etc.) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances.

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :
- Des modifications de contrat ou des refinancements de créance (concessions) ;
- Un client en situation financière difficile (débiteur rencontrant, ou sur le point de rencontrer des difficultés pour honorer ses engagements financiers).

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

Elles concernent les créances classées en douteuses et les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité ou des difficultés financières. Les créances renégociées sont décomptabilisées. La fraction restant à étaler des commissions reçues et des coûts marginaux de transaction est enregistrée dans le compte de résultat à la date de cette renégociation, dans la mesure où il est considéré qu'un nouvel encours a pris naissance.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :
- La valeur nominale du prêt ;
- Et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est comptabilisée en déduction de l'actif et dotée en coût du risque.

Les crédits restructurés du fait de la situation financière du débiteur font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé.

Dès lors que l'opération de restructuration a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de « restructurée » pendant une période d'observation a minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains évènements (nouveaux incidents par exemple).

2.2 PORTEFEUILLE TITRES

Les règles relatives à la comptabilisation du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe sont définies par les articles n° 2311-1 à 2391-1 ainsi que par les articles n° 2211-1 à 2251-13 du règlement ANC n° 2014-07.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, investissement, placement, activité de portefeuille, valeurs immobilisées, autres titres détenus à long terme, participation, parts dans les entreprises liées) en fonction de l'intention de gestion de l'entité et des caractéristiques de l'instrument au moment de la souscription du produit.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable ;
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle ;
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus, ou à la valeur d'apport. Les titres libellés en devises (CHF et GBP) sont contre-valorisés en €.

À la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de Bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- Les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent ;
- Si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Société détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Société utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

La Société enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément au règlement ANC n° 2014-07, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- Du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance ;
- Du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Société n'a pas opéré, en 2024, de reclassement au titre du règlement ANC n° 2014-07.

2.3 IMMOBILISATIONS

La Société applique le règlement ANC 2014-03 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'achèvement.

À l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

En cas de mali technique de fusion, celui-ci est comptabilisé au bilan selon les rubriques d'actifs auxquelles il est affecté, en « Autres immobilisations corporelles, incorporelles, financières… ». Il est ensuite amorti puis déprécié et sorti du bilan, le cas échéant, selon les mêmes modalités que l'actif sous-jacent.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Société, à la suite de l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants.

Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composants	Durée d'amortissements
Terrains	Non amortissables
Œuvres d'art	Non amortissables
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements, aménagements	5 à 15 ans
Matériel de transport	4 à 5 ans
Matériel de bureau, mobilier	5 à 10 ans
Micro-ordinateurs	3 ans

Enfin, les éléments dont dispose la Société sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée résiduelle ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit ;
- Comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- Comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les comptes d'épargne à régime spécial sont présentés après compensation avec la créance sur le fonds d'épargne (au titre de l'épargne réglementée et centralisée par la Caisse des dépôts et consignations).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, emprunts obligataires et autres titres de dette, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement et les primes d'émission des dettes représentées par des titres sont amorties selon la méthode de l'amortissement actuariel.

La Société applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers versées aux Caisses régionales sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

2.6 PROVISIONS

La Société applique le règlement ANC 2014-03 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Concernant, les litiges clientèle, les provisions sont suivies et évaluées par le Comité de provisions mensuel. Elles sont liées à des procédures contentieuses ou à un protocole transactionnel.

2.7 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (FRBG)

Les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par la Société à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

2.8 OPÉRATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME ET CONDITIONNELS

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-07.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. (catégorie « c » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché

Les opérations de marché regroupent :

- Les positions ouvertes isolées (catégorie « a » de l'article 2522-1 du règlement ANC 2014-07).
- La gestion spécialisée d'un portefeuille de transactions (catégorie « d » de l'article 2522 du règlement ANC n° 2014-07).

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments :
- En position ouverte isolée négociée sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé ;
- En position ouverte isolée négociée sur des marchés de gré à gré, les charges et produits sont inscrits en résultat prorata temporis. De plus, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement ;
- Faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé.

Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément au règlement ANC 2014-07, la Société intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs dans la valeur de marché des dérivés. À ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories « a » et « d » de l'article 2522-1 du règlement précité) font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie sur les dérivés actifs. (*CVA - Credit Valuation Adjustment*).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de la Société.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :
- Prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS (*Credit Default Swap*) nominatifs cotés (ou *CDS Single Name S/N*) ou les CDS indiciels ;
- En l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS S/N de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

2.9 OPÉRATIONS EN DEVISES

À chaque arrêté, les créances et les dettes ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date d'arrêté.

Les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

Les actifs en devises détenus de façon durable, comprenant les dotations aux succursales, les immobilisations, les titres d'investissement, les titres de filiale et de participation en devises financés en euros restent convertis au cours du jour d'acquisition (historique). Cependant, une provision peut être constituée lorsque l'on constate une dépréciation durable du cours de change relative aux participations de la Société à l'étranger.

À chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n° 2014-07, la Société a mis en place une comptabilité multidevises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

2.10 ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Société.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

2.11 PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX FRUITS DE L'EXPANSION ET INTÉRESSEMENT

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. L'intéressement est couvert par l'accord d'intéressement de l'UES CA Indosuez / CA Indosuez Gestion du 25 juin 2021 applicable au 1er janvier 2021.
La participation et l'intéressement figurent dans les « Frais de personnel ».

2.12 AVANTAGES AU PERSONNEL POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies

La Société a appliqué la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans le règlement ANC 2014-03.

Cette recommandation a été modifiée par l'ANC le 5 novembre 2021. Elle permet, pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite, de déterminer la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de :

- Soit la date de prise de service du membre du personnel ;
- Soit la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation.

En application de ce règlement, la Société provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Depuis 2021, la Société applique la détermination de la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de la date à laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation (i.e. convergence avec la décision IFRS IC d'avril 2021 portant sur IAS 19).

Pour l'exercice 2024, la société maintient sa méthode historique de détermination de la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de la date de prise de service du membre du personnel.

La société a opté pour la méthode 2 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatés au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

Le règlement autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

La société a fait le choix de comptabiliser les écarts actuariels immédiatement en résultat, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le règlement ;
- Diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Société n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « Frais de personnel ».

2.13 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Société.

2.14 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES (CHARGE FISCALE)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.
La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre la contribution sociale sur les bénéfices.

Les revenus de créances et de portefeuilles titres sont comptabilisés nets de crédits d'impôts.

La Société a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, la Société constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle est redevable au titre de cette convention fiscale.

2.15 TRANSACTIONS EFFECTUÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

En application de l'article 1124-61 du règlement ANC 2014-07, la Société donne « une liste des transactions significatives effectuées par l'établissement avec les parties liées lorsque ces transactions n'ont pas été conclues aux conditions normales de marché » et présentent une importance significative.

Les parties liées incluent notamment :
- les entités qui ont l'une sur l'autre, directement ou indirectement, un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable ;
- les entreprises sous contrôle commun (exclusif ou conjoint) d'un même tiers, ou les entreprises dont l'une est contrôlée par un tiers ayant une influence notable sur l'autre ;
- les entreprises contrôlées (exclusivement ou conjointement) par les principaux dirigeants de la société présentant l'information ;
- les personnes physiques et les membres de leur famille proche, étant l'un des principaux dirigeants de la société ou de la société mère, ayant le contrôle exclusif, conjoint ou exerçant une influence notable sur la société présentant l'information.

Sont exclues les transactions effectuées :
- Par la société avec les filiales qu'elle détient en totalité ;
- Ou entre sociétés sœurs détenues en totalité par une même société mère.

NOTE 3 - OPÉRATIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

3.1. CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023	Variations en valeur
Comptes ordinaires débiteurs	66 932	52 807	14 125
Comptes et prêts à terme	2 423 342	1 222 196	1 201 146
Valeur brute	2 490 275	1 275 003	1 215 271
Créances rattachées	1 176	5 431	-4 255
ENCOURS TOTAL	**2 491 450**	**1 280 434**	**1 211 016**

Analyse par durée résiduelle

La ventilation par durée restant à courir des créances sur les établissements de crédit est la suivante :

	Durées Résiduelles							
Créances (en millions d'euros)	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	31/12/2024	31/12/2023
Comptes ordinaires débiteurs	66,8	0,0	0,0	0,0	**66,7**	0,0	66,7	52,8
Sous-total	**66,8**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**66,7**	**0,0**	**66,7**	**52,8**
Comptes et prêts à terme	1 523,3	900,0	0,0	0,0	**2 423,3**	1,2	2 424,5	1 227,6
VALEURS NETTES AU BILAN	**1 590,1**	**900,0**	**0,0**	**0,0**	**2 490,1**	**1,2**	**2 491,2**	**1 280,5**

3.2. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023	Variations en valeur
Comptes ordinaires créditeurs	111	44	67
Comptes et emprunts à terme	3 683 154	2 808 946	874 208
Valeur brute	3 683 265	2 808 990	874 276
Dettes rattachées	2 809	8 458	-5 649
VALEURS AU BILAN	**3 686 074**	**2 817 447**	**868 627**

Analyse par durée résiduelle

La ventilation par durée restant à courir des créances sur les établissements de crédit est la suivante :

	Durées Résiduelles							
Créances (en millions d'euros)	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	31/12/2024	31/12/2023
Comptes ordinaires créditeurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Sous-total	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**
Comptes et emprunts à terme	2 783,2	0,0	900,0	0,0	**3 683,2**	2,8	3 686,0	2 817,4
VALEURS AU BILAN	**2 783,2**	**0,0**	**900,0**	**0,0**	**3 683,2**	**2,8**	**3 686,0**	**2 817,4**

NOTE 4 - OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

4.1. CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023	Variations en valeur
Comptes ordinaires débiteurs	315 095	615 787	-300 693
Autres concours à la clientèle	1 039 946	1 009 299	30 646
Valeur brute	**1 355 040**	**1 625 087**	**-270 046**
Dépréciations	-669	-474	-195
Valeur nette	**1 354 371**	**1 624 612**	**-270 241**
Créances rattachées	6 802	6 334	468
ENCOURS TOTAL	**1 361 173**	**1 630 947**	**-269 773**

Le montant brut des opérations de crédits à la clientèle atteint 1 355 M€ contre 1 625,1 M€ en baisse de 270 M€. Le développement des crédits à la clientèle a été rendu plus difficile par la forte hausse des taux d'intérêts. À noter, un remboursement de découverts a eu lieu fin décembre pour 384 M€.

Analyse par agent économique

				% de couverture	
(en milliers d'euros)	Risques Bilan	Dont Créances douteuses	Dont Dépréciations	sur risques	sur créances douteuses
Ménages	464 359	2 371	-669	14,4%	n.a
Entreprises financières	8 054			0,0%	
Autres entreprises non financières	67 749			0,0%	
TPE et Professionnels	821 681			0,0%	
TOTAL	**1 361 843**	**2 371**	**-669**	**4,9%**	**0,0**

Analyse par durée résiduelle

La ventilation par durée restant à courir des crédits consentis à la clientèle est la suivante :

	Durées résiduelles							
Créances (en millions d'euros)	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	31/12/2024	31/12/2023
Autres concours à la clientèle	397,8	265,8	265,1	111,4	**1 040,2**	6,8	1 047,0	1 016,1
Sous-total	**397,8**	**265,8**	**265,1**	**111,4**	**1 040,2**	**6,8**	**1 047,0**	**1 016,1**
Comptes ordinaires débiteurs	314,9	0,0	0,0	0,0	**314,9**	0,0	314,9	615,2
Dépréciations	-0,7	0,0	0,0	0,0	**-0,7**	0,0	-0,7	-0,5
VALEURS NETTES AU BILAN	**712,1**	**265,8**	**265,1**	**111,4**	**1 354,4**	**6,8**	**1 361,2**	**1 630,8**

4.2. DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023	Variations en valeur
Comptes d'épargne à régime spécial			
À vue	68 918	79 282	-10 363
Autres dettes			
À vue	766 226	890 898	-124 672
À terme	775 767	971 762	-195 995
Dettes rattachées	4 672	9 992	-5 320
ENCOURS TOTAL	**1 615 583**	**1 951 933**	**-336 350**

Les opérations de dépôts de la clientèle atteignent 1 616 M€ à la fin de l'exercice 2024, à comparer à 1 952 M€ en 2023, en baisse de 336 M€. En raison de leur rendement moindre dans le contexte de taux actuel, les dépôts à terme (776 M€) diminuent (-196 M€). Les dépôts à vue (766 M€) connaissent une variation plus modérée par rapport à 2023 (-125 M€).

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Ménages	914,0	925,9
Entreprises financières	109,4	80,1
Autres entreprises non financières	88,6	147,3
TPE et Professionnels	499,2	788,7
Administrations centrales	-	-
Total	**1 611,0**	**1 942,0**
Dettes rattachées	4,7	10,0
ENCOURS TOTAL	**1 615,7**	**1 952,0**

Analyse par durée résiduelle

La ventilation par durée restant à courir des dépôts de la clientèle est la suivante :

	Durées résiduelles							
Dépôts (en millions d'euros)	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	31/12/2024	31/12/2023
Comptes à régime spécial	68,9	0,0	0,0	0,0	**68,9**	0,0	68,9	79,3
Autres dépôts de la clientèle	646,4	132,2	0,0	0,0	**778,5**	0,0	778,5	974,1
Comptes à vue créditeurs	763,5	0,0	0,0	0,0	**763,5**	4,7	768,2	898,7
VALEURS AU BILAN	**1 478,8**	**132,2**	**0,0**	**0,0**	**1 611,0**	**4,7**	**1 615,7**	**1 952,0**

NOTE 5 - OPÉRATIONS SUR TITRES

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023	Variations en valeur
Obligations et autres titres à revenu fixe	66	152	-86
Actions et autres titres à revenu variable	0	0	0
Valeur nette	**66**	**152**	**-86**
Créances rattachées	0	0	0
TOTAL	**66**	**152**	**-86**

NOTE 6 - TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

NOTE 6.1. PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023	Variations en valeur
Parts dans les entreprises liées	4 564 406	3 180 297	1 384 110
Participations et autres titres détenus à long terme	5 160	4 509	651
Valeur brute	**4 569 566**	**3 184 805**	**1 384 761**
Dépréciations	-21 315	-21 315	0
VALEUR NETTE	**4 548 251**	**3 163 490**	**1 384 761**

Le poste «Parts dans des entreprises liées » augmente de 1 385 M€.
Sur l'exercice 2024, CA Indosuez a pris une participation totale de 76,56% dans l'entité Degroof Petercam (1 282 MEUR), dont 20,86% indirectement via Petercam Invest pour 342 M€.

CA Indosuez a apporté au capital du CAI Wealth Europe l'intégralité des actions qu'elle détient dans CAI Wealth Asset Management (apport en nature), en échange de l'émission de nouvelles actions par CAI Wealth Europe en faveur de la Société, pour un prix de souscription total de 85 MEUR.

Pour rappel, la valeur nette comptable des titres CAI Wealth Asset Management était de 3 MEUR au 31 décembre 2023.

CA Indosuez a pris une participation de 100% dans l'entité Degroof Petercam Wealth Management (36 MEUR), une participation de 100% dans l'entité Degroof Petercam France (14,5 MEUR), en vue de la réorganisation du périmètre France.

CA Indosuez a pris une participation complémentaire dans *OneWealthPlace* (nom commercial *Airfund* pour + 0,6 MEUR).

À cela s'ajoute l'effet change sur les titres détenus en CHF pour - 31 M€ et en GBP pour + 0,3 MEUR.

(en milliers d'euros)	Situation au 01/01/2024	Dotations	Reprises	Autres mouvements	Situation au 31/12/2024
Dépréciations sur titres	21 315	-	-	-	21 315

NOTE 6.2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)

Sociétés	Devise	Capital	Autres capitaux propres[1]	Quote-part du capital %	Valeur comptable (en EUR) Brute	Nette	Prêts et avances	Cautions et avals	CA OU PNB HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés[2]
A - Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur brute est supérieure à 1 % du capital											
1 - Filiales											
Banque Degroof Petercam	EUR	34 212	970 240	77%	940 722	940 722	2 594 599	327 230	605 453	78 344	0
Petercam Invest	EUR	103 336	97 211	100%	341 763	341 763	-	-	0	-28	0
Degroof Petercam Wealth Management	EUR	1 834	33 706	100%	36 000	36 000	-	-	9 783	518	0
Degroof Petercam Finance	EUR	836	3 833	100%	14 500	14 500	-	-	20 679	3 284	0
CA Indosuez Gestion	EUR	11 037	19 103	100%	20 588	20 588	-	-	88 403	22 043	15 500
Compagnie Française de l'Asie	EUR	182 862	21 344	100%	251 907	251 907	-	-	0	18 269	18 963
CA INDOSUEZ Wealth (Switzerland) S.A.	CHF	1 025 946	553 146	100%	1 981 603	1 981 603	14 400 910	5 635 983	387 951	57 336	56 200
AZQORE	CHF	7 292	40 641	83%	245 743	225 185	91 500		187 400	3 106	0
CA INDOSUEZ Wealth (Luxembourg)	EUR	481 498	162 123	100%	692 761	692 761			170 562	-24 591	0
Wealth Dynamics Limited	GBP	1	3 345	70%	32 792	32 792	-	-	19 381	2 024	0
LESICA	EUR	5 000	830	2%	860	103	-	-	16 843	190	0
BRILHAC	EUR	1 663	839	20%	6 019	6 019	-	-	869	1 817	252
ONEWEALTH PLACE (AIRFUND)	EUR	3 687	3 145	16,4%	3 630	3 630	-	286	1 859	-706	0
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations											
1 - Filiales non reprises en A											
VALBAUME	EUR	8	1 844		8	8	0	0	804	277	0
2 - Participations non reprises en A											
Autres participations françaises		-	-	-	670	670	-	-	-	-	2

(1) Hors résultat de l'exercice.
(2) En devise locale.

NOTE 7 - VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(en milliers d'euros)	01/01/2024	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Immobilisations en cours	Régularisations CTF	31/12/2024
Immobilisations corporelles						
Valeurs brutes	18 287	1 106	-1 988	526	-30	17 901
Amortissements et dépréciations	-13 742	-1 753	1 987	0	0	-13 509
VALEUR NETTE AU BILAN	**4 544**	**-647**	**-1**	**526**	**-30**	**4 392**
Immobilisations incorporelles						
Valeurs brutes	60 936	146	-11 897	1 114	-10	50 288
Amortissements et dépréciations	-28 813	-3 233	11 897	0	0	-20 149
VALEUR NETTE AU BILAN	**32 123**	**-3 087**	**0**	**1 114**	**-10**	**30 139**
TOTAL	**36 667**	**-3 734**	**-1**	**1 640**	**-40**	**34 531**

Les diminutions des immobilisations (valeur brute et valeur des amortissements) s'expliquent exclusivement par la mise au rebut des immobilisations totalement amorties (Composantes SI, installations et matériels informatiques avec une date d'entrée ancienne).

À noter que lors de l'année 2024, CA Indosuez a procédé à l'activation de l'outil CRM déployé par Wealth Dynamics. Il figurait parmi les immobilisations incorporelles en cours.

NOTE 8 - COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS - PASSIFS DIVERS

NOTE 8.1. COMPTE DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023	Variations en valeur
Comptes de règlements	4 497	16 149	-11 652
Débiteurs divers[1]	18 956	29 892	-10 937
Produits à recevoir[2]	122 825	103 600	19 225
Charges constatées d'avance	1 192	1 129	63
Autres comptes de régularisation et instruments conditionnels achetés	4 696	284	4 412
TOTAL	**152 166**	**151 054**	**1 112**

(1) Dont 1 136 K€ au titre du dépôt de garantie constitué au bénéfice du Fonds de Résolution Unique au 31 décembre 2024. En l'absence de contribution en 2024, ce montant n'a pas évolué comparativement au 31 décembre 2023.
Pour rappel, le cadre réglementaire européen destiné à préserver la stabilité financière a été complété par la directive 2014/59/UE du 15 mai 2014 (Directive relative au redressement des banques et à la résolution de leurs défaillances) établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. Le dispositif de financement du mécanisme de résolution est institué par le règlement européen UE n° 806/2014 du 15 juillet 2014 pour les établissements assujettis.
Le dépôt de garantie correspond aux garanties pour les établissements ayant eu recours aux engagements de paiement irrévocables visés à l'article 70, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 806/2014 prévoyant que ces engagements ne dépassent pas 30 % du montant total des contributions perçues conformément à ce même article).
Au titre de l'exercice 2024, le montant de la contribution sous forme d'engagements irrévocables de paiement s'élève à 1 136 K€ ; aucun montant n'a été versé sous forme de cotisation en Charges générales d'exploitation (note 15 des présents états financiers).
Conformément au règlement d'Exécution UE n° 2015/81 du 19 décembre 2014, lorsqu'une mesure de résolution fait intervenir le Fonds conformément à l'article 76 du règlement (UE) n° 806/2014, le CRU appelle tout ou partie des engagements de paiement irrévocables, effectués conformément au règlement (UE) n° 806/2014, afin de rétablir la part des engagements de paiement irrévocables dans les moyens financiers disponibles du Fonds fixés par le CRU dans la limite du plafond fixé à l'article 70, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 806/2014 susmentionné.
Les garanties dont sont assortis ces engagements seront restituées conformément à l'article 3 du règlement UE n° 2015/81 du 19 décembre 2014, une fois que le Fonds reçoit dûment la contribution liée aux engagements de paiement irrévocables qui ont été appelés. Le Groupe ne s'attend pas à ce qu'une mesure de résolution nécessitant un appel complémentaire pour le Groupe, dans le cadre du dispositif susmentionné, intervienne en zone euro dans un horizon prévisible ; ni à une perte ou un retrait de son agrément bancaire.
Par ailleurs, ce dépôt de garantie classé en débiteur divers, à l'actif de l'établissement, sans changement par rapport aux exercices précédents, est rémunéré conformément à l'accord concernant l'engagement de paiement irrévocable et le dispositif de garantie contracté entre le Groupe et le Conseil de Résolution Unique.

(2) Dont 13,5 M€ de commissions OPCVM et 50,8 M€ d'Assurance vie à recevoir au 31 décembre 2024.

NOTE 8.2. COMPTE DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023	Variations en valeur
Comptes de règlements[2]	34 222	191 913	-157 691
Créditeurs divers	35 659	22 328	13 331
Charges à payer[1]	124 228	112 198	12 030
Produits constatés d'avance	0	0	0
Autres comptes de régularisation et instruments conditionnels vendus	23 956	29 167	-5 211
TOTAL	**218 064**	**355 605**	**-137 541**

(1) Dont 37,9 M€ de rétrocessions à payer au 31 décembre 2024.
(2) Les comptes de règlement correspondent principalement à des règlements portant sur des opérations de titres clientèles.

NOTE 9 - PROVISIONS

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023	Variations en valeur
Provisions	**15 869**	**15 572**	**296**

Le tableau ci-après fournit l'analyse de l'évolution pour chaque rubrique :

(en milliers d'euros)	Situation au 01/01/2024	Dotations	Utilisations	Reprises	Autres Mouvements	Fusion	Situation au 31/12/2024
Engagements de retraite et assimilés	6 699	790	-517	-150	0		6 822
Autres engagements sociaux	580	9	-37	-3	0		549
Autres litiges et risques opérationnels[1]	8 293	2 413	-1 243	-3 183	1		6 281
Participations	0						0
Provisions réglementées[2]	0	2 217					2 217
Autres provisions	0	0	0	0	0		0
TOTAL PROVISIONS	**15 572**	**5 429**	**-1 797**	**-3 336**	**1**	**0**	**15 869**

(1) Comprenant 3,2 M€ de provisions pour litiges prud'hommes, 1,5 M€ de provisions pour renégociation commerciale, 1,2 M€ de provisions liées aux Buckets et 0,4 M€ de litiges clientèle.
(2) Comprenant 2,2 M€ d'amortissements dérogatoires liés aux frais d'acquisition de la Banque Degroof Petercam.

La provision engagements de retraite et assimilés évolue de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Dette actuarielle au 31/12/N-1	6 699	8 237
Dette actuarielle au 31/12/N-1 EX Holding	0	0
Coût des services rendus	562	612
Coût des services passés	0	-724
Coût financier	235	170
Changement convention	-	-
Rendement attendu des actifs	-7	-4
Correction valeur PRÉDICA	-	-
Gains/Pertes actuariels	-150	-1 141
Prestations payées	-517	-450
Dette actuarielle au 31/12/N	**6 822**	**6 699**

NOTE 10 - CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023	Variations en valeur
Capital	853 571	584 325	269 246
Primes d'émission	3 238 949	2 158 195	1 080 754
Réserve légale	22 000	14 617	7 383
Réserves	1 086	1 086	0
Provisions réglementées	0	0	0
Report à nouveau	164 298	24 023	140 275
Résultat de l'exercice	212 265	147 658	64 607
TOTAL	**4 492 170**	**2 929 905**	**1 562 265**

Les variations (hors résultat 2024) s'expliquent par l'augmentation de capital pour 1 350 M€, en lien avec l'acquisition de la Banque Degroof Petercam (dont 269,3 MEUR de capital social et 1 081,8 MEUR de prime d'émission), par l'émission de 17 949 741 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 15 euros chacune, émises à un prix de souscription de 75,21 euros par action, incluant une prime d'émission de 60,21 euros par action.

Les variations incluent par ailleurs l'affectation du résultat 2023 (140.3 MEUR en report à nouveau et 7.4 MEUR en réserve légale).

Le capital social se compose à fin décembre 2024 de 56 904 742 actions (dont 56 904 741 actions détenues par Crédit Agricole CIB et 1 action par Indosuez Participations). La valeur nominale des actions est de 15 euros.

NOTE 11 - ENGAGEMENTS HORS-BILAN

NOTE 11.1. ENGAGEMENTS HORS-BILAN (HORS OPÉRATIONS EN DEVISES)

ENGAGEMENTS DONNÉS
(en milliers d'euros)

	31/12/2024	31/12/2023
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	**420 358**	**413 247**
En faveur des établissements de crédit	0	100 741
En faveur de la clientèle		
- Ouvertures de crédits confirmés	420 358	312 506
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	**242 336**	**182 493**
D'ordre d'établissements de crédit	0	0
D'ordre de la clientèle		
- Cautions, avals, autres garanties	242 336	182 493
ENGAGEMENTS SUR TITRES	**9 884**	**14 046**
Autres engagements	9 884	14 046

ENGAGEMENTS REÇUS
(en milliers d'euros)

	31/12/2024	31/12/2023
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	**0**	**0**
Reçus d'établissements de crédit	0	0
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	**106 395**	**2 533**
Reçus d'établissements de crédit	4 900	450
Reçus de la clientèle	101 495	2 083
ENGAGEMENTS SUR TITRES	**9 884**	**14 046**
Autres engagements	9 884	14 046

NOTE 11.2. OPÉRATIONS DE CHANGE, PRÊTS ET EMPRUNTS EN DEVISES

	31/12/2024		31/12/2023	
(en milliers d'euros)	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
OPÉRATIONS DE CHANGE AU COMPTANT	3 622	3 628	10 280	10 270
OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME	298 110	293 858	289 941	296 222

NOTE 12 - POSITIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

MARCHÉS DE GRÉ À GRÉ (en milliers d'euros)	31/12/2024 Encours notionnel	31/12/2024 Total juste valeur	31/12/2023 Encours notionnel	31/12/2023 Total juste valeur
OPÉRATIONS DE COUVERTURE				
OPÉRATIONS FERMES				
Swaps de taux d'intérêts				
Emprunteur	529 513	7 829	479 223	21 304
Prêteur	623 031	5 956	652 150	2 299
Opérations de change à terme				
Change à terme donné	293 858	-58 509	296 222	-61 468
Change à terme reçu	298 110	0	289 941	0
OPÉRATIONS AUTRES QUE DE COUVERTURE				
OPÉRATIONS FERMES				
Swaps de taux d'intérêts				
Prêteur	0	0	0	0
Emprunteur	0	0	0	0
Autres instruments G/G				
Total Return Swap	7 311	528	7 397	811

NOMBRE D'OPÉRATIONS TRAITÉES EN 2024	
Dont :	295
Swaps de taux d'intérêts Micro-couverture	216
Swaps de taux d'intérêts Macro-couverture	79

NOTE 13 – TABLEAU DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023	Variations en valeur	Variations en %
Produits nets d'intérêts et assimilés	93 231	88 481	4 750	5,4%
Commissions nettes	116 807	108 899	7 909	7,3%
Résultats nets sur opérations des portefeuilles de négociation	5 696	-4 743	10 439	n.a
Résultats nets sur opérations des portefeuilles de placement et assimilées	0	0	0	n.a
Revenus des actions	100 561	128 844	-28 283	-22,0%
Autres produits nets d'exploitation	16 633	16 014	619	3,9%
PRODUIT NET BANCAIRE	**332 929**	**337 495**	**-4 567**	**-1,4%**
Charges générales d'exploitation	-182 334	-149 177	-33 157	22,2%
Dotations aux amortissements	-4 987	-4 850	-137	2,8%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	**-187 321**	**-154 027**	**-33 294**	**21,6%**
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**145 607**	**183 468**	**-37 861**	**-20,6%**
Coût du risque	-485	279	-764	n.a
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**145 122**	**183 747**	**-38 625**	**-21,0%**
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	81 999	-22 290	104 288	-467,9%
Dotations/reprises de provisions réglementées	-2 217	0	-2 217	-
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	**224 904**	**161 458**	**63 447**	**39,3%**
Résultat exceptionnel	-2	-4	-	-
Impôt sur les bénéfices	-12 637	-13 796	1 158	n.a
RÉSULTAT NET	**212 265**	**147 658**	**64 607**	**43,8%**

NOTE 14 - PRODUIT NET BANCAIRE

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023	Variations en valeur
Commissions nettes	116 807	108 899	7 909
Intérêts nets et résultats sur opérations financières	93 231	88 481	4 750
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	5 696	-4 743	10 439
Revenus des actions	100 561	128 844	-28 283
Autres produits nets d'exploitation	16 633	16 014	619
PRODUIT NET BANCAIRE	**332 929**	**337 495**	**-4 567**

Le produit net bancaire diminue de 4,6 M€ par rapport à 2023. Cette variation se compose principalement des éléments suivants :

- Les commissions qui représentent 35% du PNB en 2024, affichent une hausse de 7,9 M€. Les produits structurés ont généré + 6,5 M€ de revenus et les commissions de mouvement une hausse de +1,8 M€.
- Les dividendes versés par les filiales (revenus des actions) sont en diminution de -28 M€. CAIWE n'a pas versé de dividendes au titre de 2023 afin de couvrir les besoins en fonds propres suite à l'acquisition de la Banque Degroof Petercam Luxembourg.
- La marge nette d'intérêts connaît une légère hausse de 4,8 M€. Les éléments de l'augmentation de capital pour l'acquisition de la Banque Degroof Petercam participent à l'accroissement du fonds de roulement placé à la Banque de France, l'impact net sur la marge d'intérêts est de +3 M€. La baisse des dépôts conjuguée à l'effet de la hausse des taux sur une année pleine participe à la faible évolution de la marge d'intérêts.
- Les gains et pertes sur opérations des portefeuilles de négociation intègrent 1,4 M€ de produits de couverture sur les rémunérations en actions et 1,5 M€ de produits liées à la couverture de nos participations en CHF. Pour rappel en 2023, la couverture de nos participations en CHF représentait une charge de -9 M€.
- Les autres produits nets d'exploitation correspondent à des frais d'assistance techniques, qui restent stables par rapport à fin 2023.

NOTE 15 - CHARGES D'EXPLOITATION

NOTE 15.1. FRAIS DE PERSONNEL

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023	Variations en valeur
Salaires et traitements	50 455	51 781	-1 326
Charges sociales	29 690	24 543	5 148
Intéressement & Participation	5 211	4 252	959
Impôts et taxes sur rémunérations	10 032	8 961	1 071
Transferts de charges et Dotation pour risques et charges	-78	-3 173	3 094
FRAIS DE PERSONNEL	**95 311**	**86 364**	**8 947**

Les charges de personnel augmentent de 8,9 M€ par rapport à 2023.
La rémunération fixe est en hausse de 5 M€ suite aux revalorisations salariales et aux recrutements (+22 ETP moyen). La rémunération variable progresse de 4 M€ dont 3,2 M€ liés aux reprises sur Bonus N-1 de 2023. À noter également une progression des frais de VIE et des charges.

NOTE 15.2. AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023	Variations en valeur
Impôts et taxes[1]	1 590	-8 653	10 243
Autres frais administratifs[2]	85 433	71 466	13 967
AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS	**87 024**	**62 813**	**24 210**

(1) En 2023, ces frais incluaient 9 M€ reçus de la DGFIP liés un contentieux sur l'assiette de la Taxe sur les Salaires.
(2) Les autres frais administratifs intègrent :
- Des frais informatiques, en augmentation de 6% en lien avec le projet One IT (Standard du poste de travail, solution CAGIP).
- Des frais d'honoraires, qui s'élèvent à 24 M€ (soit +42%), en raison du recours à des cabinets de Conseil, l'achat de police d'assurances et de frais d'assistances de la part de CACIB dans le cadre de l'acquisition de Degroof Petercam.
- Une reprise de la franchise des loyers en 2023 (+3 M€).
- Une hausse de la TVA (+3 M€).
- Le reclassement des frais de personnel pour 3 M€ au titre du Projet Magritte, qui ont été inclus dans les frais d'acquisition.

NOTE 15.3. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

L'évolution des dotations n'appelle pas de commentaire particulier.

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023	Variations en valeur
Dotations sur immobilisations corporelles	1 754	1 789	-35
Dotations sur immobilisations incorporelles	3 233	3 062	172
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	**4 987**	**4 850**	**137**

NOTE 16 - COÛT DU RISQUE

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023	Variations en valeur
Dotations aux provisions et dépréciations	**-2 293**	**-1 068**	**-1 225**
Dépréciations de créances douteuses	-2 293	-1 068	-1 225
Autres provisions et dépréciations	0	0	0
Reprises de provisions et dépréciations	**2 810**	**1 347**	**1 463**
Reprises de dépréciations de créances douteuses	2 810	1 347	1 463
Autres reprises de provisions et dépréciations	0	0	0
Variation des provisions et dépréciations	**518**	**279**	**239**
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées	0	0	0
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées	-1 003	0	-1 003
Décote sur prêts restructurés	0	0	0
Récupérations sur créances amorties	0	0	0
Autres pertes	0	0	0
Autres produits	0	0	0
COÛT DU RISQUE	**-485**	**279**	**-764**

Le coût du risque enregistre une faible évolution. Il traduit l'absence d'événement de risque matériel.

NOTE 17 - GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations	**0**	**-20 558**
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	0	-20 558
Reprises de dépréciations	**0**	**0**
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	0	0
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	**0**	**-20 558**
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	0	-20 558
Plus-values de cessions réalisées	**82 000**	**1 004**
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	82 000	1 004
Moins-values de cessions réalisées	**0**	**0**
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	0	0
Pertes sur créances liées à des titres de participation	0	0
Solde des plus et moins-values de cessions	**82 000**	**1 004**
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	82 000	1 004
Solde en perte ou en bénéfice	**82 000**	**-19 554**
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	0	0
Moins-values de cessions	-1	-2 736
Solde en perte ou en bénéfice	**-1**	**-2 736**
RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	**81 999**	**-22 290**

Le résultat net sur actif immobilisé à 82 M€ bénéficie de la plus-value de l'apport des titres CAIWAM à CAIWE.
En 2023, une dépréciation des titres Azqore était enregistrée.

NOTE 18 - IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Impôt sur les sociétés	12 637	13 796

La diminution de l'impôt sur les sociétés s'explique principalement par la baisse du résultat fiscal de 10,2 M€ en 2024.
La Banque fait partie depuis le 1er janvier 1998 du Groupe d'intégration fiscale constitué par Crédit Agricole S.A.

Par ailleurs, une provision réglementée de 2,2 M€ a été constatée à fin décembre 2024, qui correspond à l'amortissement dérogatoire fiscal lié à l'étalement des coûts d'acquisition de la Banque Degroof Petercam pour un montant total de 19,1 M€.

NOTE 19 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le montant brut de la rémunération versée en 2024 aux Administrateurs par CA Indosuez s'élève à 93 400 euros.
Les ETPs moyens en activité sur 2024 sont au nombre de 522 personnes.

NOTE 20 – DIVIDENDES

En 2024, CA Indosuez n'a pas distribué de dividende au titre de l'exercice 2023.
En 2023, CA Indosuez a distribué un dividende de 75,18 millions d'euros au titre de l'exercice 2022.
En 2022, CA Indosuez a distribué un dividende de 70,12 millions d'euros au titre de l'exercice 2021.

NOTE 21 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La répartition par cabinet et par type de mission des honoraires des Commissaires aux comptes est la suivante au titre de 2024 :

	2024		2023	
(en milliers d'euros)	Réseau Forvis Mazars SA	Réseau Pricewaterhouse Coopers	Réseau Ernst & Young	Réseau Pricewaterhouse Coopers
Certification des comptes	158	158	144	144
SACC	14	53	248	14
TOTAL	**172**	**211**	**392**	**158**

Le montant total des honoraires de Forvis Mazars, Commissaire aux comptes de la société CA Indosuez, figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 172 K€, dont 158 K€ au titre la mission de certification des comptes de l'entité et 14 K€ au titre de services autres que la certification des comptes (vérifications spécifiques).

Le montant total des honoraires de PricewaterhouseCoopers Audit, Commissaire aux comptes de la société CA Indosuez, figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 211 K€, dont 158 K€ au titre la mission de certification des comptes de l'entité, et 53 K€ au titre de services autres que la certification des comptes (vérifications spécifiques et constats à l'issue de procédures convenues).

NOTE 22 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Pour CA Indosuez, les transactions avec les parties liées sont conclues à des conditions de marchés.

La convention intitulée « Accord de principe » conclue le 18 décembre 2024 entre la Société, la société CA Indosuez et la société Crédit Agricole S.A., relève du régime des conventions courantes, après validation formelle du Conseil d'administration du 13 décembre 2024.

L'accord de principe a pour objet de formaliser l'engagement du Crédit Agricole S.A. de procéder à l'échange d'actions de la Banque Degroof Petercam au titre de l'option de vente, libérant par conséquent CA Indosuez de son engagement. Il précise les modalités de transfert de responsabilité et les modalités opérationnelles de notification et d'exercice de l'option de vente.

Conception : La Manufacture
Réalisation : Atelier Art'6

Visuels : Unsplash, AdobeStock,
La Manufacture, Céline Gironce,
Studio One Photography, Grégory Batardon

Suivez-nous

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE